

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées



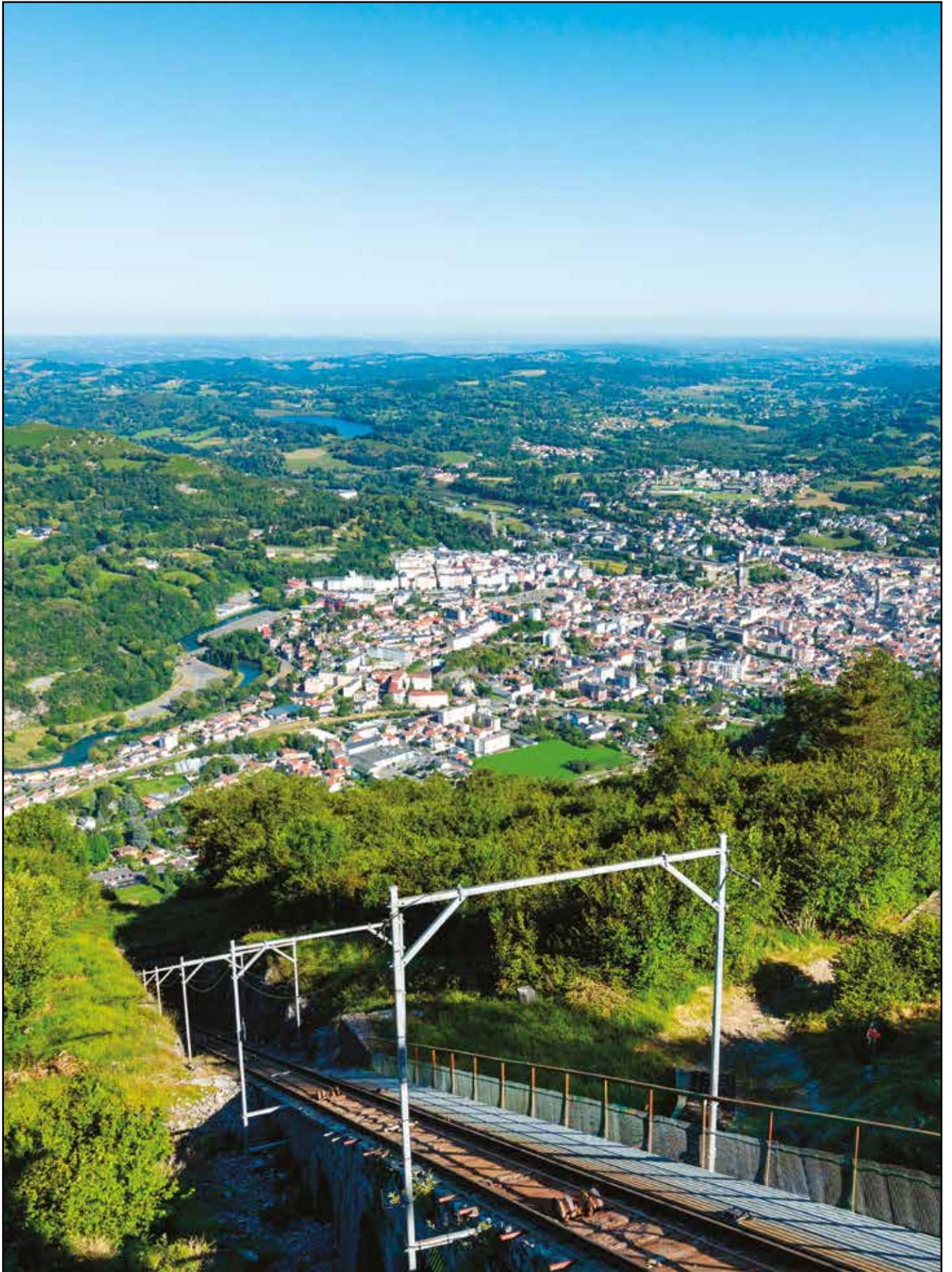
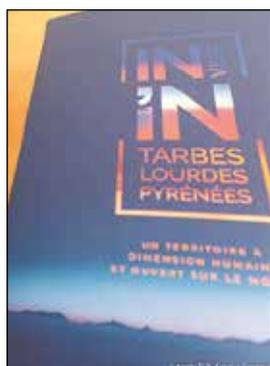


Table des matières

8	La Communauté d'agglomération et ses compétences	50	Écoles de musique
10	Invest'In Tarbes-Lourdes-Pyrénées	52	Conservatoire Henri Duparc
18	Habitat & Politique de la Ville	58	Finances
24	Fonds d'Aide aux Communes	62	Lecture publique
26	Politiques contractuelles	66	Équipements sportifs
30	Aménagement de l'espace et Urbanisme	72	Environnement
36	Eau & Assainissement	74	Accueil des Gens du Voyage
42	Mobilité	78	Ressources Humaines
46	Promotion touristique	82	Dans les coulisses

I2



Invest'In Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Dans le domaine du développement économique, l'année 2020 peut être considérée comme tout à fait atypique.

66

Équipements sportifs

L'impact de la crise sanitaire dans la filière sportive pour l'année 2020 a été très fort. À ce titre, les équipements sportifs ont été totalement fermés de Mars à Juin 2020. Une ouverture partielle a été autorisée pour le public dérogatoire (personnes en situation de handicap, ou disposant d'un certificat médical ou professionnel) de Juin à décembre 2020.



36

Eau & Assainissement Gestion des eaux pluviales urbaines

Le nouveau service communautaire Eau / Assainissement / Gestion des Eaux Pluviales Urbaines a été créé suite à l'application de la Loi NOTRE au 1^{er} janvier 2020.



Rapport d'activités 2020/ Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées / Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle - Téléport 1 CS 51331 65013 Tarbes cedex 9 / Tél. 05 62 53 34 30 / www.agglo-ttp.fr / Directeur de la publication : Gérard Trémège / Directeur de la rédaction : Jean-Luc Reviller/ Rédaction : services de la CATLP / mise à jour graphique : service communication / Crédits photos : CATLP, AdobeStock, P. Vincent; Francis Goitia / Dépôt légal : septembre 2021 / Impression : Groupe Reprint

Un projet ? une équipe pour le porter. Une menace ? une équipe pour la surmonter. La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est, avant tout, un espace de solidarité mû par l'esprit d'équipe.

C'est toujours dans la difficulté que l'on évalue le mieux la force des liens. En 2020, nous avons été attaqués par une pandémie aussi violente qu'imprévisible et nous avons, ensemble, élus et membres du personnel, tenu bon. 2020 fut aussi l'année du renouvellement des conseils municipaux, nous avons accueilli de nouveaux collègues qui se sont immédiatement intégrés. Nous avons également intégré la compétence eau et assainissement. Cette année a été particulièrement difficile mais elle a livré des enseignements qui nous rendent plus forts.

Tout d'abord, notre projet d'agglomération voté en 2017 a montré qu'il pouvait résister à une crise car il portait déjà les pierres angulaires indispensables à toute aventure collective : la cohésion, le partage des décisions, les grands au service des petits...

Ensuite, nous avons pu nous adapter, privilégier les circuits courts, activer les leviers de l'économie solidaire, mettre en place des dispositifs de soutien avec l'Etat, la Région, le Département et toutes les communes. Nous avons appris à rester ensemble tout en étant éloignés, mis en place le travail à distance, multiplié les visio-conférences...

En même temps que nous assurons les services essentiels, nous avons anticipé les jours d'après et réfléchi à l'amélioration de nos pratiques et à la poursuite de nos objectifs. Des objectifs que nous allons recalibrer et adapter aux nouveaux enjeux. Dans chaque domaine de compétence, tous les services, sous la houlette du Directeur général des services et de son Adjoint, ont été réactifs, agiles et imaginatifs.

Au nom de tous mes collègues élus, je voudrais saluer leurs efforts et leur engagement.

Je voudrais aussi rendre hommage à tous les élus qui, dans leur commune comme dans l'espace communautaire, ont permis à la digue de tenir face aux intempéries.

Ce document gardera la trace de cette période difficile pour nous tous, pour nos concitoyens, pour les entreprises, les commerces et toutes les forces vives touchées de plein fouet.

Nous devons continuer ensemble dans cette voie et, demain, redoubler d'ardeur pour créer cet effet de rebond dont nous avons tellement besoin.

Merci à tous.

Gérard Trémège,
Président



PYRÈNE AÉRO PÔ

1

TELEPORT

tarbes
lourdes
pyrénées

tarbes
lourdes
pyrénées

Communauté
d'agglomération

2020 est une année “spéciale” qui aura demandé beaucoup de souplesse et d’adaptabilité. Des événements ou projets ont été annulés, mais les services ont su rebondir et proposer des alternatives pour continuer de répondre aux attentes des habitants de l’agglomération.



Salle du conseil communautaire - Salle Christian Paul Téléport 3 à Juillan

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2017. 86 communes ont mis en commun leur destin et, ensemble, ont vocation à développer des projets structurants et proposer des services publics de qualité, répondant aux besoins des habitants.

Sept EPCI ont fusionné pour créer la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) : la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de communes de Bigorre-Adour-Echez, la Communauté de communes de Gespe-Adour-Alaric, la Communauté de communes du Canton d'Ossun, la Communauté de communes du Pays de Lourdes, la Communauté de communes de Batsurguère et la Communauté de communes du Montaigu.

5^{ème} intercommunalité d'occitanie

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Préfète des Hautes-Pyrénées a signé, le 3 août 2016, l'arrêté de création du nouvel EPCI à fiscalité propre et la CATLP est devenue la 5^{ème} plus grande communauté d'agglomération d'Occitanie.

Modifier le périmètre sur un bassin de vie plus large

Le territoire devait être organisé, fédéré et unifié pour réunir ses atouts, ses forces et ses potentialités afin de stimuler son attractivité globale. Être pertinent, cohérent, organisé, notamment, pour le développement économique et l'emploi.

L'opportunité de construire un projet de territoire

Le processus de fusion s'est accompagné d'un transfert de nombreuses compétences stratégiques à l'agglo pour lui permettre de construire un projet commun de territoire, dans un bassin de vie et d'emploi cohérent.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées compte 133 conseillers communautaires, dont 1 Président et 15 Vice-Présidents.

Le Bureau Communautaire est composé de 56 membres.





LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La CATLP exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

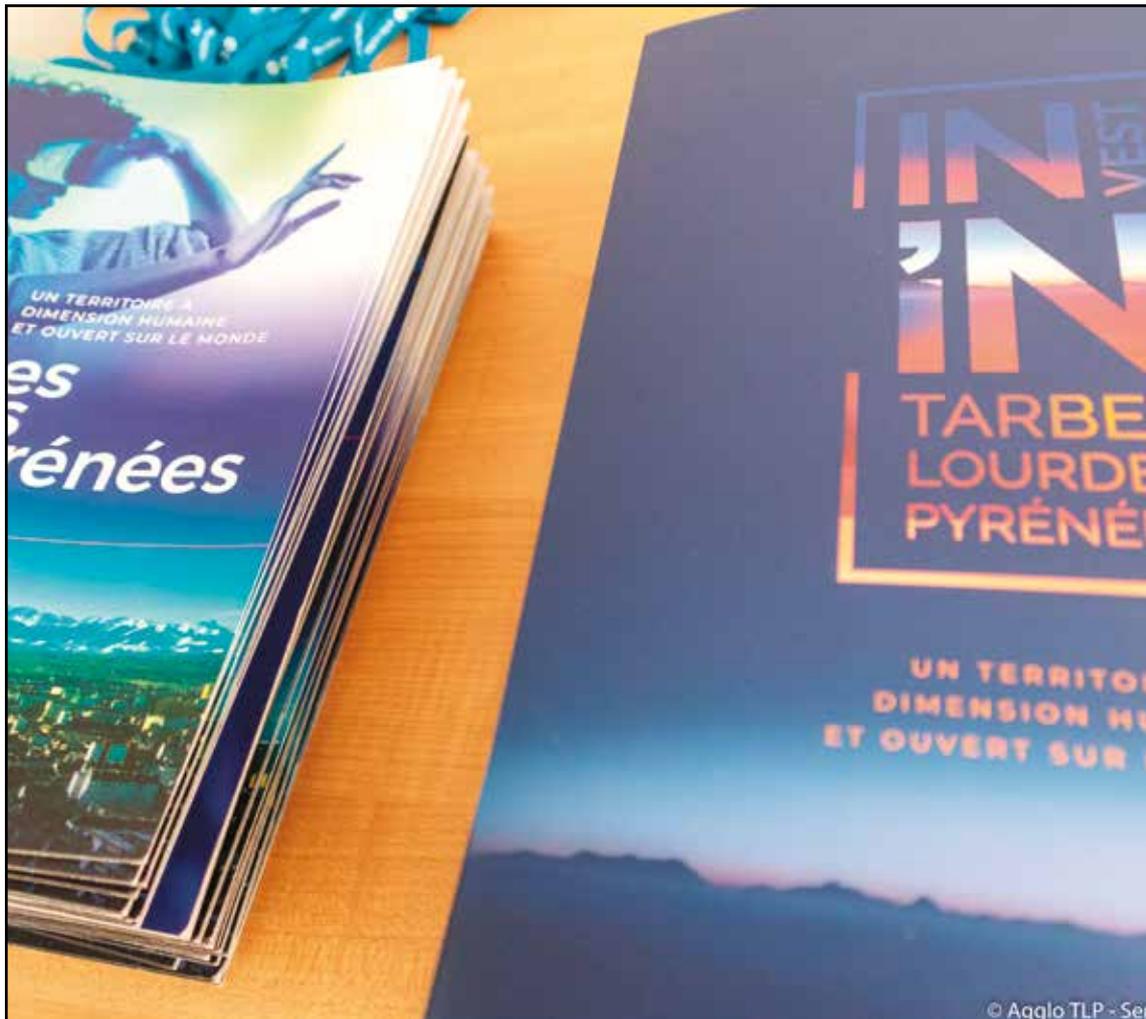
Compétences obligatoires :

- Actions de développement économique, Promotion du tourisme
- Aménagement de l'espace communautaire, Organisation de la mobilité
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Eau et Assainissement des eaux usées (depuis le 1^{er} janvier 2020).

Les autres compétences :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Equipements culturels et sportifs
- Pôle universitaire tarbais
- Chemins de randonnée
- Financement de Scène Nationale du Parvis
- Règlement local de publicité extérieure
- Projet culturel de territoire
- Maîtrise d'ouvrage et gestion de la « Voie verte des Gaves »
- Mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 pour les sites « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes »
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Défense incendie (Contingent départemental d'incendie)
- Aménagement de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel.

Lorsque l'exercice des compétences obligatoires du nouvel établissement public est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard 2 ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2018. A défaut, l'établissement public exerce l'intégralité de la compétence transférée.



INVEST'IN TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

Le développement économique

Dans le domaine du développement économique, l'année 2020 peut être considérée comme tout à fait atypique avec la survenance de la crise sanitaire liée à la COVID 19 à partir du mois de mars mais aussi par le départ de la Directrice, qui avait contribué à la structuration du service, pour prendre la Direction du Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Le bilan d'activités montre que la CATLP a su réagir avec toute l'efficacité nécessaire pour s'adapter et être en permanence présente auprès des entreprises de son territoire, et en particulier de celles qui en avaient le plus besoin.

L'AGGLOMÉRATION PRÉSENTE AUPRÈS DE SES ENTREPRISES LORS DE LA CRISE COVID19

Participation au Fonds L'OCCAL

Dès le printemps 2020, l'agglomération a participé au Fonds d'aides « L'OCCAL » à hauteur de 2€ par habitant ce qui représentait un total de 253 148€. Ce dispositif exceptionnel en France a été mis en place avec la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées et la Banque des Territoires. Son objectif était clair : permettre aux PME touchées de plein fouet par la crise, de surmonter leurs difficultés de trésorerie (volet 1 en avance remboursable), de financer des investissements indispensables pour la mise en œuvre des mesures sanitaires (volet 2 en subvention) et enfin alléger la charge des loyers pour certaines d'entre elles qui n'avaient plus aucun chiffre d'affaires (volet 3). En fin d'année 2020, le volet 2 a été élargi aux investissements permettant de relancer l'activité ou de faire monter en gamme les produits ou services.



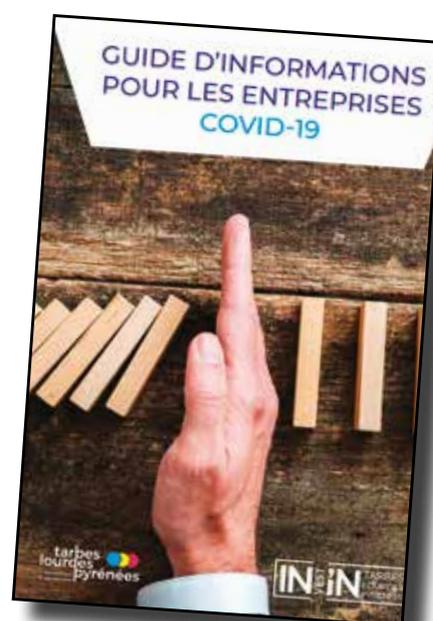
Quelques membres du service développement économique

Cet accord entre les acteurs a permis d'avoir un effet de levier particulièrement intéressant, l'aide pouvant atteindre jusqu'à 70%. Sur l'année 2020 ce sont ainsi 243 entreprises qui ont été soutenues.

Création d'un guide d'information de l'ensemble des aides mises en place pour aider les entreprises face à la crise sanitaire

En avril 2020 au plus fort de la crise COVID 19, la CATLP a réalisé en interne un guide d'information à destination des entreprises dans un objectif de simplification. Le guide informait de l'ensemble des aides et des mesures initiées à diverses échelles : aides financières directes, mesures fiscales et sociales, dispositifs pour l'emploi, la formation ou l'activité partielle, garanties bancaires mais aussi possibilité de conseils et de médiation.

Publié au tout début de la crise, il a permis d'orienter les entreprises dans leurs démarches lors de cette situation de crise sanitaire alors qu'elles ne savaient souvent pas à qui s'adresser. Mis en ligne sur le site invest-in-tlp.fr, il a été téléchargé plus de 1000 fois et mis à jour en temps réel.



L'AGGLO ACCOMPAGNE

Une activité du Comité d'accompagnement partenarial maintenue et une mobilisation des dispositifs d'aides entrepren@

En juin 2017, la CATLP a décidé de mettre en place un Comité d'Accompagnement Partenarial (CAP) avec l'ensemble des partenaires du monde économique présents sur le territoire afin de mutualiser les forces et de simplifier les procédures pour l'entrepreneur et l'entreprise.

En 2020 : **144** entreprises ont été reçues, orientées et accompagnées dans le cadre du CAP notamment quand elles cherchaient des solutions pour affronter la crise .



Depuis 2017, 393 entreprises ont ainsi été reçues, orientées et accompagnées qui représentent plus de 1 300 emplois dont 437 créations d'emplois envisagées d'ici 2022, pour plus de 60 millions d'euros d'investissements (productifs et immobiliers).

Dispositif financier d'accompagnement : Entrepren@

La CATLP a choisi d'orienter ses interventions vers l'immobilier économique car elle est, aux termes de la Loi NOTRe de 2015, le chef de file dans ce domaine. Dans la mesure où elle est directement propriétaire de foncier et d'immobilier, elle est particulièrement bien placée pour assurer un tel pilotage.

Dispositifs Entrepren@	Nombre d'entreprises	Montant de l'investissement	Subvention Communautaire	Autres financeurs (publics et privés)
Innovation	3	85 605€	15 000€	376 956€
Immobilier	2	500 867€	69 283€	498 913€
Commerce	13	685 875€	45 725€	100 000€
TOTAL		1 272 347€	130 008€	1 142 339€

Par ailleurs, notre agglomération a aussi choisi de soutenir les entreprises qui font le pari de l'innovation car elles sont souvent à la base du renouvellement du tissu économique.

Enfin, en 2018, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées avait mené une étude sur les tiers-lieux. En 2020, elle a lancée une politique d'accompagnement, de soutien et d'animation aux tiers-lieux dénommée : I-NUM, dont la première brique opérationnelle est le lancement de l'appel à projets I-NUM Tiers lieux 2020 / 2022.

L'effet de levier financier de l'agglo en chiffres :

Le bilan est très nettement en recul du fait de la survenance de la crise sanitaire. De nombreux projets déposés au cours de l'année 2020 ou fin 2019 ont été reportés ou souvent annulés.

CitésLab : un dispositif de soutien à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la ville

L'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents portée par la CATLP et co financée par Bpifrance propose un accompagnement de proximité et principalement au service des Quartiers Prioritaires de la Ville et de ses habitants.

Activités et résultats 2020

- Une activité de prospection grâce à une présence en cœur de quartier en lien étroit avec les acteurs de quartiers notamment les médiatrices sociales.
- Un volet de préparation des entrepreneurs en devenir.
- L'orientation des entrepreneurs.
- Une animation de l'écosystème local.
- Un volet référent de parcours est proposé pour assurer le suivi et l'avancement du processus entrepreneurial et afin de mesurer l'impact des actions.

Ces activités représentent en 2020, 56 entrepreneurs soit 25 nouveaux entrepreneurs et 29 suivis, et 15 actions collectives.

Une typologie des entrepreneurs en devenir sensiblement identique à 2019 :

- Une forte représentation des femmes avec 46%.
- Une présence de 20 % des jeunes de moins de 25 ans.
- Une grande majorité de demandeurs d'emploi, soit 79% du public reçu.
- Plus de la moitié de bénéficiaire des minimas sociaux, 57% dont en majorité des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA ; 31%), des demandeurs d'emploi qui bénéficient de l'Aide de Retour à l'Emploi (ARE ; 20%) et de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS ; 6%).

Enfin CitésLab s'est adapté au confinement imposé par la crise Covid.

L'agglomération partenaire de l'action Cityfoliz

Initié par la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, City Foliz, opération 100% achats, a permis de rembourser, du vendredi 4 décembre 2020 au 31 janvier 2021, 20% des achats effectués dans les commerces de détail partenaires des Hautes-Pyrénées (sur les 50 premiers euros, grâce à une application dédiée). Une dotation de 69 000€ a été allouée sur le département grâce aux financements de la Région et des intercommunalités. L'agglomération TLP a participé à hauteur de 25 000€ pour les commerces du territoire.

Afin d'aider les commerçants la CATLP a accepté de participer au financement et à la mise en place d'un observatoire du commerce dont la gestion est confiée à la CCI.

Un taux de 22 % d'entreprise créés suite à l'accompagnement CitésLab. Un taux de 23% de personnes en cours du montage du projet et plus de 24 % de retour à l'emploi CDD ou CDI.



L'AGGLO ACCUEILLE ET SOUTIENT

Travaux de réhabilitation des ZAE

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a effectué en 2020 les travaux de requalification sur les ZAE suivantes :

- Saux à Lourdes (éclairage public et voirie) : 800k€
- Garounère à Tarbes (réaménagement de la rue de Garounère) : 160k€
- Céram'Innov Pyrénées à Bazet (passage piéton en béton) : 8K€
- Entretien Monge à Lourdes, Sègues-Longues à Bordères / l'Echez, Kennedy à Tarbes et Pôle de l'Echez à Juillan : 40k€
- Etude sur la création d'une voirie intérieure sur l'Ecoparc à Bordères / l'Echez.

Commercialisation des ZAE

Le stock de foncier commercialisable sur l'agglomération s'élevait à environ 39 ha au 31 décembre 2020 :

- Cap Pyrénées à Adé : 2,4ha
- Ecoparc à Bordères-sur-l'Echez : 10,5ha
- Gabas à Luquet : 6,9ha
- Pyrène industrie à Lanne / Louey : 15ha
- Pyrène tertiaire à Juillan : 3.6ha
- Pôle artisanal du Gave : 0,5ha

En 2020, la CATLP a vendu 2,34ha pour un montant de 721 721€.

Plusieurs cessions ont été reportées en 2021 en raison de la pandémie mais aucune n'a été annulée.

L'IMMOBILIER ET LE FONCIER AU CŒUR DE NOS COMPÉTENCES



Politique de reconquête des friches industrielles

L'objectif en 2020 était de nous préparer pour permettre le recyclage de friches emblématiques au travers de l'appel à projets « **fonds friches** » mis en place dans le cadre du Plan de Relance début 2021 : CEGELEC à Soues, D-DE-E Alstom à Séméac, Hugues-Tool à Tarbes, France Télécom à Bordères sur Echez et les Tuileries Oustau à Aureilhan.

BIC Crescendo

La CATLP accompagne, depuis l'origine, Crescendo qui aide les créateurs d'entreprises. Crescendo leur propose des solutions clés en main : hébergement, services mutualisés et animations d'accompagnement leur ouvrent le chemin vers la réussite. Elle met à disposition un espace de coworking ainsi qu'un FabLab. Malgré le contexte difficile en 2020, l'agglomération a souhaité maintenir son soutien pour préserver l'outil.

Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées est l'une des 225 plateformes d'Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises. La CATLP a décidé d'accompagner en 2020 Initiative Pyrénées pour un accueil de 132 porteurs de projets dont 47 ont été accompagnés par l'octroi de près de 383 000€ de prêts d'honneur et cela malgré un contexte sanitaire particulièrement pénalisant.

Réseau Entreprendre Adour

L'association est composée de chefs d'entreprises bénévoles qui accompagnent des primo-créateurs ou primo-repreneurs. La participation financière de la collectivité est de 5 000 € par an. Par ailleurs, l'association porte depuis 2011 le programme « Les Entrepreneuriales en Adour » qui propose une formation-action de sensibilisation à la création d'entreprise pour un public d'étudiants. La CATLP a participé financièrement à hauteur de 1 500 € pour cette animation.

Territoires d'industrie Lacq-Pau-Tarbes

Le 15 juillet 2019, la CATLP avait signé le Contrat d'Industrie. En 2020, le nombre de fiches est passé de 29 à 53, représentant 287 M€ d'investissement. Environ 22 M€ ont été mobilisés essentiellement au travers du Plan de Relance. Des entreprises emblématiques de l'agglomération en ont bénéficié comme Mersen Boostec, SCT, ADHETEC ou encore Tarmac Aerosave.

Ambition Pyrénées

L'association Ambition Pyrénées assure l'animation stratégique de la démarche partagée « **Projet de territoire Ha-Py 2020 /2030** » qui comporte 5 chantiers. Parmi les nouvelles actions remarquables, il faut citer la démarche « Hapy Santé » visant à attirer des professionnels de santé sur les Hautes-Pyrénées.

Syndicat mixte Pyrénia

La CATLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte de Pyrénia en tant que gestionnaire de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la ZAC Pyrénia qui a été labellisé par l'État site clé en main en 2020. Grâce à la ZAC Pyrénia, la CATLP est la seule à pouvoir accueillir des projets nécessitant plusieurs dizaines d'hectares d'un seul tenant. C'est un avantage comparatif indéniable en matière d'attractivité.

LE MAINTIEN DE NOTRE SOUTIEN À NOS PARTENAIRES



INVEST'IN TLP ANIME ET PARTICIPE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Comptant plus de **6 000 étudiants** sur site, Tarbes est un pôle de premier plan sur l'ex région Midi-Pyrénées et qui vise à rayonner à l'échelle de la nouvelle région Occitanie.

La CATLP, au regard de ses compétences, participe aux financements de **thèses** et participe à des opérations d'investissement sur des projets structurants.

1. Les résultats de la 1^{ère} thèse permettront de sélectionner des surfaces solides (adsorbants) profilées pour le traitement des biogaz afin d'optimiser leurs conditions de stockage. Le coût de cette nouvelle thèse pour les trois ans est de 90 000 € pour laquelle nous avons accordé un soutien de 45 000 €.
2. La 2^{ème} thèse « PREDIBois » visait à établir des modèles prédictifs associés à l'endommagement des infrastructures en bois. Le coût de cette nouvelle thèse pour les trois ans est de 96 548 € pour laquelle nous avons accordé un soutien de 15 000 €.

Convention CATLP / UPPA / l'ENIT

Dans le cadre de la labellisation internationale I-SITE « Energy Environment Solutions » la convention de partenariat entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été élargie à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes.

La CATLP a décidé d'accompagner et de soutenir cette démarche, vecteur de rayonnement et en lien avec la démarche Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes en participant financièrement à hauteur de 450 000 € soit 225 000 € par an pendant deux ans et ce, à compter de 2020.



Pour résumer, 2020 c'est : Une mobilisation exceptionnelle pour être aux côtés des entreprises durement impactées par la crise sanitaire ; La rénovation des zones d'activités avec la finalisation de l'étude pour ECOPARC à Bordères-sur-l'Echez ainsi que la refonte de notre stratégie sur les friches industrielles ; La montée en puissance de la dynamique du Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes ; Et la mise en place du fonds L'OCCAL avec la Région Occitanie et le Département des Hautes-Pyrénées.

MARKETING TERRITORIAL ET ANIMATION DE FILIÈRES

Actions promotionnelles (exogènes) de la CATLP

La CATLP n'a été présente sur aucun des salons nationaux et internationaux hors du territoire de l'agglomération en 2020 car tous ceux qui avaient été identifiés ont été annulés ou reportés.

Animations économiques réalisées sur le territoire de la CATLP

En 2020, malgré la crise sanitaire l'agglomération a organisé des événements ou animations économiques le plus souvent en distanciel :

- Webtech'To Tarbes du 29 au 3 juillet 2020.
- Animation Hydrogène lors de la journée du 7 juillet 2020 .
- Occitanie e-sport tour online 2020 à Tarbes : une première réussie ! Pour cet évènement, ce sont 276 professionnels et 44 479 spectateurs qui ont été réunis.

L'agglomération a été partenaire de la finale à Montpellier en septembre.



ANIMATION ET STRUCTURATION DES FILIERES

- Participation au financement du poste de l'animateur **French Tech Hautes-Pyrénées** sur le thème de la transition énergétique.
- Adhésion au **pôle de compétitivité DERBI** : Sur l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées « élargie », le pôle DERBI compte parmi ses adhérents près d'une dizaine de structures.
- Adhésion au pôle de compétitivité **Pôle européen de la céramique** dont 7 entreprises de l'agglomération sont membres.



Vue du quartier Bel Air à Tarbes

HABITAT & POLITIQUE DE LA VILLE

L'année 2020, c'est :

- **Habitat** : la poursuite des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mises en œuvre sur le territoire : OPAH TLP, OPAH-RU de Tarbes, OPAH-RU de Lourdes ; la participation financière de la CATLP pour l'amélioration du parc locatif existant ; l'approfondissement des démarches stratégiques autour du volet Habitat du PLUi-HD ; l'accompagnement du dispositif Action Cœur de Ville (ACV) ;
- **Politique de la ville** : la mise en œuvre des protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019/2022 pour les 2 contrats de ville ; une centaine d'actions en faveur des quartiers politique de la ville ; l'écriture de la convention NPNRU sur Tarbes et Lourdes.

LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Trois opérations (OPAH) couvrent actuellement les 86 communes de l'agglomération. Elles sont dédiées à la réhabilitation des logements du parc privé autour les priorités affichées par l'Agence Nationale de Habitat (ANAH), à savoir : la lutte contre l'habitat indigne, l'efficacité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.



Avec une très bonne dynamique, tant pour les dossiers de propriétaires occupants que pour les logements locatifs et avec un territoire couvert en intégralité par des opérations programmées, la Communauté d'agglomération poursuit sa politique volontariste en faveur de l'amélioration du parc de logement existant. De nombreuses permanences sont organisées afin d'accueillir un public toujours plus nombreux.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CATLP

Cette opération, lancée fin 2019 et pour une durée de 5 ans, recouvre l'ensemble des communes du territoire (hors Tarbes et Lourdes). A la fin de l'année 2020, 143 dossiers de propriétaires occupants et 5 dossiers de propriétaires bailleurs ont été déposés auprès de l'ANAH.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Lourdes

Dans le cadre de la mission de suivi-mission, en une année d'opération, 47 dossiers de propriétaires occupants et 16 logements locatifs étaient déposés auprès de l'ANAH.

Parallèlement, la deuxième mission concernant le repérage et le traitement de l'habitat indigne, avec la mise en œuvre d'opérations de résorption de l'habitat indigne et de rénovation immobilière (RHI/THIRORI) sur des secteurs identifiés dans le centre de Lourdes, est en cours avec la réalisation d'études de faisabilité sur les îlots « Cagots / Ribère » et « Anvers ». De nombreuses réunions de suivi et d'animation ont ainsi été réalisées.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Tarbes

Cette opération s'est renforcée en 2019 puis 2020 grâce notamment aux nouveaux dispositifs mis en place parallèlement aux aides ANAH : Action Cœur de Ville, Plan d'Investissement Volontaire (Action Logement), règlement d'intervention de la ville et de l'agglomération. De nombreux projets importants de réhabilitations d'immeubles ont ainsi été étudiés, accompagnés et soutenus financièrement.

Dans le cadre de cette OPAH-RU, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Tarbes, la Communauté d'agglomération participe aux différentes instances (comités de pilotage, comités techniques).

LE VOLET HABITAT DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat/Déplacement (PLUi-HD) / le Projet de Territoire

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite et l'approfondissement du diagnostic du volet Habitat du PLUi-HD. Ce diagnostic a permis d'avoir une vision exhaustive du territoire et dresser ainsi les grands enjeux en matière d'habitat, de logement et d'hébergement pour les années à venir.

Le service a contribué à la réalisation du diagnostic (recueil de données, production de bilans, analyse, etc...) et participé à l'animation de la démarche à travers les différentes réunions organisées.

Le règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration du parc locatif existant

Dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, du dispositif Action Cœur de Ville et des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), la mise en place, fin 2019, du règlement d'intervention financière de la CATLP visant à l'amélioration du parc locatif (sous forme de primes ou de subventions) a permis la réhabilitation ou la sortie de vacance d'une cinquantaine de logements à loyers maîtrisés (conventionnement ANAH).

Ainsi, 11 dossiers de propriétaires bailleurs ont été soutenus financièrement pour un montant total de 189 330 €. Avec une dynamique engagée qui ne faiblit pas et de nombreux autres projets encore à l'étude, les résultats attendus pour 2021 devront très certainement dépasser ceux de 2020.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Créée puis réunie pour la première fois le 28 juin 2018, la CIL a pour objectif, d'une part, de définir de manière concertée, avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions de logement sociaux et, d'autre part, de constituer le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande, de l'information et des attributions.

En matière de résultats, comme l'année précédente, le contexte du marché particulièrement détendu sur l'agglomération a contribué à respecter, en 2020, les orientations fixées règlementairement et reprises dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Les thématiques transversales de l'habitat et du logement concernent tant les compétences de l'agglomération (équilibre social de l'habitat, aménagement, urbanisme, environnement, gens du voyage...) que celles des nombreux autres acteurs du territoire.

En 2020, comme les années précédentes, le service a participé à la mise en œuvre et au suivi de nombreux dispositifs et documents stratégiques, à la fois auprès des services de l'agglomération mais également auprès de ses différents partenaires : État, Région (appels à projets), Département (Guichet de la rénovation énergétique de l'habitat, plans et schémas thématiques), communes (règlements financiers, conventions avec l'EPFO), ADIL, etc...

ACTION CŒUR DE VILLE

La convention cadre pluriannuelle du dispositif Action Cœur de Ville, signée en septembre 2018, a fait l'objet d'une transformation en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral du 4 juillet 2019 puis d'un avenant de projet signé le 28 janvier 2020.

La CATLP participe à la mise en place d'une stratégie opérationnelle d'envergure, nécessaire à la redynamisation des centres-villes de Tarbes et de Lourdes, qui s'oriente autour de 5 axes, avec pour 2020 :

- **Habitat** : soutien à la rénovation du parc de logement existant dans le cadre du règlement d'intervention financière pour un peu moins de 190 000 €.
- **Economie** : soutien à l'installation et la modernisation des commerces, pour environ 40 000 €.
- **Mobilité** : actions sur les mobilités douces, la mobilité partagée ou encore le plan vélo, pour plus de 115 000 €.
- **Forme urbaine et patrimoine** : environ 500 000 € d'aides à la rénovation des espaces publics, ainsi que la mise en place d'ingénierie de planification.
- **Équipement** : réflexions engagées autour de futurs équipements sur les 2 centres-villes.



De nombreuses réunions ont ainsi été organisées afin d'animer la démarche (volet administratif) et d'accompagner les projets (mise en œuvre opérationnelle, analyse et instruction des dossiers, attribution de subventions).



Plus spécifiquement sur le volet habitat, le dispositif a permis :

- La mobilisation de financements croisés pour le renouvellement du parc de logement des 2 centres-villes dans le cadre des OPAH-RU et des ORT : 2,5 M€ pour l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ainsi que 1,3 M€ de subventions et 1 M€ de prêts à taux préférentiel pour Action Logement.
- La réalisation de plusieurs conventions avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) afin d'accompagner les villes de Tarbes et de Lourdes dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets, notamment sur les îlots dégradés (veille, acquisitions foncières, portage...). Le montant total de l'engagement financier prévisionnel de l'EPFO s'élève à 3,6 M€ pour le centre-ville de Tarbes et 4 M€ sur le centre-ville de Lourdes.
- L'accompagnement des démarches de type RHI-THIRORI (traitement et résorption de l'habitat indigne) sur les îlots très dégradés des 2 centres anciens, dans l'optique d'établir des études de faisabilité sur du renouvellement urbain.

LES CONTRATS DE VILLE DU GRAND TARBES ET DE LOURDES 2015-2022

Le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire, par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville, au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

La durée des contrats de ville ayant été prolongée jusqu'en 2022, un travail partenarial et participatif a été engagé localement et a abouti à la signature, en décembre 2019, des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 sur les territoires du Grand Tarbes et de Lourdes. Ces derniers réaffirment la priorité mise sur le volet emploi et développement économique et accentuent les efforts portés sur l'inclusion numérique, la santé et la petite enfance / parentalité sur les quartiers prioritaires.

En 2020, le taux de réalisation global des recettes de plus de 104 % est réparti comme suit :

Les 2 contrats de ville ce sont :

- 4 quartiers prioritaires :
3 sur Tarbes (Tarbes-Est, Tarbes-Ouest, Tarbes-Nord) ; 1 sur Lourdes (Ophite)
- 2 quartiers en veille active (1 à Aureilhan et 1 à Lourdes)
 - 10 000 habitants
 - 6 conseils citoyens mis en place (4 à Tarbes et 2 à Lourdes)
 - une centaine d'actions
- un partenariat important autour d'actions d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers

	Réalisé 2020	Taux de réalisation
Subventions Etat	496 934,76 €	105.70 %
Subvention Conseil Départemental 65	185 000 €	100.00 %
Subvention CATLP	260 000 €	100.00 %
Autres subventions (Région, CAF, OPH 65, SEMI-Tarbes, ICF Atlantique, Mairie de Tarbes)	57 176 €	107,74 %
Autres recettes	10 236,97 €	
TOTAL	1 009 347,73 €	104.25 %

Ces participations ont permis de soutenir, durant cette année, 107 actions représentant un montant total de 529 313 € (dont 67 projets dans le cadre du contrat de ville du Grand Tarbes et 30 projets dans le cadre du contrat de ville de Lourdes).



LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Les quartiers Bel Air à Tarbes et Ophite à Lourdes, retenus au titre du NPNRU, ont bénéficié d'études de préfiguration qui ont permis de définir des scénarios d'évolution et des piliers d'actions en termes d'aménagement urbain, de logement, d'équipement, de service ou encore de sécurité, dans le but d'améliorer les conditions de vie et d'accueil des habitants de ces deux quartiers.

Début 2020, une déclaration d'engagement a permis d'arrêter les concours financiers de l'ANRU et d'entamer la dernière phase préalable au projet : l'écriture de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui constitue le cadre juridique et administratif de la démarche entre l'ANRU et l'ensemble des partenaires (Etat, bailleurs sociaux, collectivités territoriales, financeurs...).

L'année 2020 a donc consisté en la rédaction de cette convention. Pour ce faire, un travail étroit de pilotage, de coordination et d'animation a été réalisé par la CATLP, auprès des partenaires institutionnels, en lien avec les conseils citoyens. Des comités de pilotage ont ainsi été organisés à l'automne afin d'acter le contenu de chaque projet et réaffirmer la participation, notamment financière, des partenaires.

Un projet de convention a ainsi été validé lors du conseil communautaire du mois de décembre.

La stratégie de renouvellement urbain portée par la Communauté d'agglomération a permis de dresser, à travers la phase d'étude, une vision globale d'aménagement, de fonctionnement et de vie sociale sur les deux quartiers concernés par le NPNRU. Cette stratégie, déclinée en projet, se matérialise désormais à travers une convention multi-partenariale qui a pris forme tout au long de l'année 2020.

EN RÉSUMÉ 2020, C'EST ...

La réussite des opérations programmées d'amélioration de l'habitat avec des objectifs atteints, voir dépassés ;

La mise en place d'un règlement d'intervention financière pour l'amélioration des logements du parc locatif qui a permis la remise sur le marché d'une cinquantaine de logements requalifiés et conventionnés ;

La réalisation d'un avenant de projet au dispositif Action Cœur de Ville et le soutien à de nombreuses actions, sur toutes les thématiques ;

Un accompagnement des stratégies Habitat sur l'ensemble des autres compétences de l'agglomération : aménagement (PLU/SCOT), environnement (PCAET), politiques contractuelles, gens du voyage... ;

Une participation en continue aux politiques du logement menées par l'ensemble des partenaires : Etat, Région, Département, bailleurs, associations, bureaux d'études, investisseurs privés... ;

Un partenariat toujours actif, autour du GIP, avec la réalisation des protocoles d'engagement renforcés et réciproques des deux contrats de ville de Tarbes et Lourdes et le soutien à une centaine de projets en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

L'écriture de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quartiers de l'Ophite à Lourdes et Bel Air à Tarbes ;

La gestion des commissions Équilibre social de l'habitat et Politique de la ville : préparation, suivi, animation, présentation des délibérations...



NPNRU

Sa signature, en 2021, marquera le lancement opérationnel du projet et la concrétisation de l'ambition portée pour les quartiers de Bel Air et de l'Ophite pour les 10 prochaines années.

LE FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

40 projets ont été financés en 2020 pour un montant total prévisionnel de travaux de 2 916 695 €

Créé en 2017, le Fonds d'Aide aux Communes permet à la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) d'attribuer des aides financières aux collectivités membres de moins de 5 000 habitants afin de contribuer à la réalisation de projets communaux ne relevant pas d'une compétence communautaire.

C'est un véritable soutien de la CATLP à la vie des communes et ce dans la politique de respect des équilibres territoriaux.

En trois ans, le Fonds d'Aide a permis de financer 111 projets pour un montant total de 11 963 221,40 €.

L'aide aux communes est prioritaire aux : Equipements structurants concourant à la dynamique de vitalisation de la commune y compris équipements numériques et équipements pouvant avoir un caractère supra-communal, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine communal, à la valorisation et à la réhabilitation des bâtiments communaux et des coeurs de villages, et à l'aménagement de circulations douces (voies cyclables et piétonnières).

Taux : 25 % sans pouvoir excéder 20 000 €.



Quartier baradéats, Saint-Martin



Quartier baradéats, Saint-Martin

Une commune confrontée à un sinistre particulièrement important, a également la possibilité de solliciter une aide financière exceptionnelle au titre des travaux d'urgence. Aucun dossier n'a été déposé à ce titre en 2020.



Orleix

Enveloppe budgétaire

Votée : 519 229 €

Réalisée : 508 114,16 €

Louey



Gayan



Gayan



Ourdis-Cotdoussan



Ourdis-Cotdoussan



Vue depuis l'intérieur de la future Usine des Sports

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Les conditions d'exercices du service politiques contractuelles n'ont pas été impactées par la crise COVID et l'activité d'accompagnement des projets portés par la CATLP ou des communes s'est poursuivie tout au long de l'année.

En 2020, c'est la production d'une maquette du contrat territorial Occitanie 2018-2021, l'accompagnement des communes du territoire pour le financement de leurs projets, l'instruction de fonds de concours en lien avec le contrat territorial Occitanie, le montage des dossiers de financement pour les projets portés par les services de la CATLP et enfin, les demandes de versement des subventions pour les opérations portées par la Communauté d'agglomération.

Sans oublier la préparation du futur Contrat de Plan Etat Région et la nouvelle programmation de fonds européens 2021-2027.

LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

Malgré la crise COVID une programmation du Contrat Territorial Occitanie a eu lieu présentant 15 opérations pour un montant d'investissement de 7,1 millions d'euros HT et 4,3 millions de subventions publiques attribuées.

Dans le cadre des politiques contractuelles, pour la période 2018-2021, de la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont élaboré un Contrat Territorial. Ce contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'agglomération et les financeurs et fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels :

La programmation 2020 du Contrat Territorial :

Une seule maquette financière présentant 15 opérations a été produite cette année dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie à la différence des autres années où deux maquettes étaient réalisées. Cela étant lié à la crise COVID qui a ralenti la mise en œuvre de certains projets.

La maquette 2020 est composée de 15 opérations portées par les communes, une opération portée par le SIMAJE et une par la CATLP.

Les projets inscrits dans la maquette relèvent des thématiques du contrat territorial suivantes :

- « Espaces publics dans les ZAE » 1 dossier.
- « Aménager les espaces publics et les rendre accessibles » 2 dossiers.
- « Doter le territoire d'équipements structurants pour le sport, la culture et les loisirs » 2 dossiers.
- « Contrats bourg-centre Occitanie » 3 dossiers (Juillan 2 dossiers et Lourdes 1 dossier).
- « Garantir une offre de sante et l'accès aux soins de proximité » 1 dossier.
- « Maintien et création de services de proximité » 5 dossiers.
- « Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments et l'accessibilité » 1 dossier.

Le montant des investissements présentés dans cette maquette, tous projets confondus, est de 7 170 000 € avec un taux de financement publics de 60 % avec une participation de l'Etat : 1 919 689 €, Région : 931 017 €, Département : 335 000 € et CATLP : 217 397 €.

Pour préparer cette maquette 2020, un comité technique s'est réuni le 6 octobre 2020 pour étudier la programmation proposée avec les techniciens de la Région, du Département et de l'Etat. Le comité de pilotage dont l'objet est de valider la maquette n'a pas pu se tenir en présentiel, une consultation écrite s'est alors déroulée et a été adressée le 12 novembre auprès de l'ensemble des membres du comité de pilotage. Enfin, un comité des financeurs s'est déroulé le 9 décembre au Conseil Départemental.

L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES COMMUNES

11 communes ont bénéficié d'un accompagnement durant cette année 2020 pour l'élaboration de plans de financement ou de conseils en ingénierie financière : Sère-Lanso, Ibos, Bernac-Debat, Horgues, Tarbes, Ossun, Juillan, Seron, Hibarette, Louey et Lourdes.

Ce sont 16 dossiers concernant plusieurs thématiques qui ont été suivis.

**11 communes ont
bénéficié d'un
accompagnement en
ingénierie financière
du service Politiques
contractuelles**

LE SUIVI DU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2014-2020

LA LIQUIDATION DES SUBVENTIONS DES PROJETS DE LA CATLP

Dans le cadre du suivi des subventions attribuées à la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées par les partenaires financiers, le service procède à la liquidation de ces subventions.

En 2020, 15 dossiers ont fait d'objet d'une demande d'acompte ou de solde, pour un montant perçu d'environ 740 000 €.

Le Bâtiment 313, le PIG, l'OPAH GAE, CitésLab, les protocoles de préfiguration NPNRU Tarbes et Lourdes, l'étude pré-opérationnelle OPAH TLP, les travaux de pistes au Pic du Jer, l'étude de création parcours d'architecture, le volet Eau du PLUI de la CCCO, la station d'épuration de Juncalas, l'étude de repositionnement du Parc de l'Adour, l'étude mobilités Pyrène Aéro Pôle, la requalification zone Saux, le chantier insertion environnement, le poste de Directeur de projet Cœur de ville.

15 opérations ont fait l'objet d'un versement des subventions attribuées, pour un montant de 740 000 €.

Volet Enseignement Supérieur- Recherche-Innovation

Le service Politique contractuelle a assuré le suivi de la subvention attribuée par la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées à la Région Occitanie, pour la construction du bâtiment de l'IUT Génie Civil et Construction Durable et relogement du laboratoire de Thermique, Energétique et Procédés (LaTEP) sur le Pôle Universitaire Tarbais. Ce suivi a consisté à instruire la demande d'un premier versement de la subvention totale qui s'élève à 785 500 €.

LE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, la Région Occitanie demande pour le financement de certains projets une participation de la Communauté d'agglomération.

Un fonds de concours a été créé et en 2020 trois dossiers portés par les communes de Tarbes, Lourdes et Ossun ont bénéficié d'un fonds de concours de l'agglomération pour un montant total de 110 890 € sur la base d'un montant de travaux de 1 576 950 € HT.

En 2020, 3 communes ont bénéficié d'un fonds de concours pour le soutien financier de leurs projets dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES DOSSIERS DE LA CATLP

Le service Politiques contractuelles, en partenariat avec les services de l'agglomération, élabore les plans de financement et monte les dossiers de subvention auprès des différents partenaires.

23 projets ont été accompagnés avec un montant de subvention attribué de 1 877 459 € pour un montant d'investissement de 4 596 074 € HT.

- Service développement économique : 4 dossiers Tiers lieux DGAC, CitésLab, Aménagement zone Pyrène Aéro Pôle, Zone Saux.
- Service culture : 2 dossiers Ré-informatisation bibliothèques, Contrat territoire lecture.
- Service environnement : 2 dossiers Chantier insertion environnement, Etude chaufferie bois P. Boyrie.
- Service gens du voyage : 2 dossiers Terrain familiaux GDV Séméac.
- Service habitat : 5 dossiers OPAH TLP, OPAH-RU Lourdes, Directeur de projet cœur de ville.
- Service tourisme : 1 dossier Vélo route V81.
- Service équipements sportifs : 1 dossier Pic du Jer – pistes.

Les dossiers en cours sont la médiathèque principale à Tarbes et Universciel pour lesquels des contacts ont été pris avec les partenaires.

Plus d'une vingtaine de projets à maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération ont été accompagnés par le service.



EN RÉSUMÉ 2020, C'EST ...

La programmation dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie de 15 opérations pour un montant d'investissement de 7,1 millions d'euros HT et 4,3 millions de subventions publiques attribuées ;

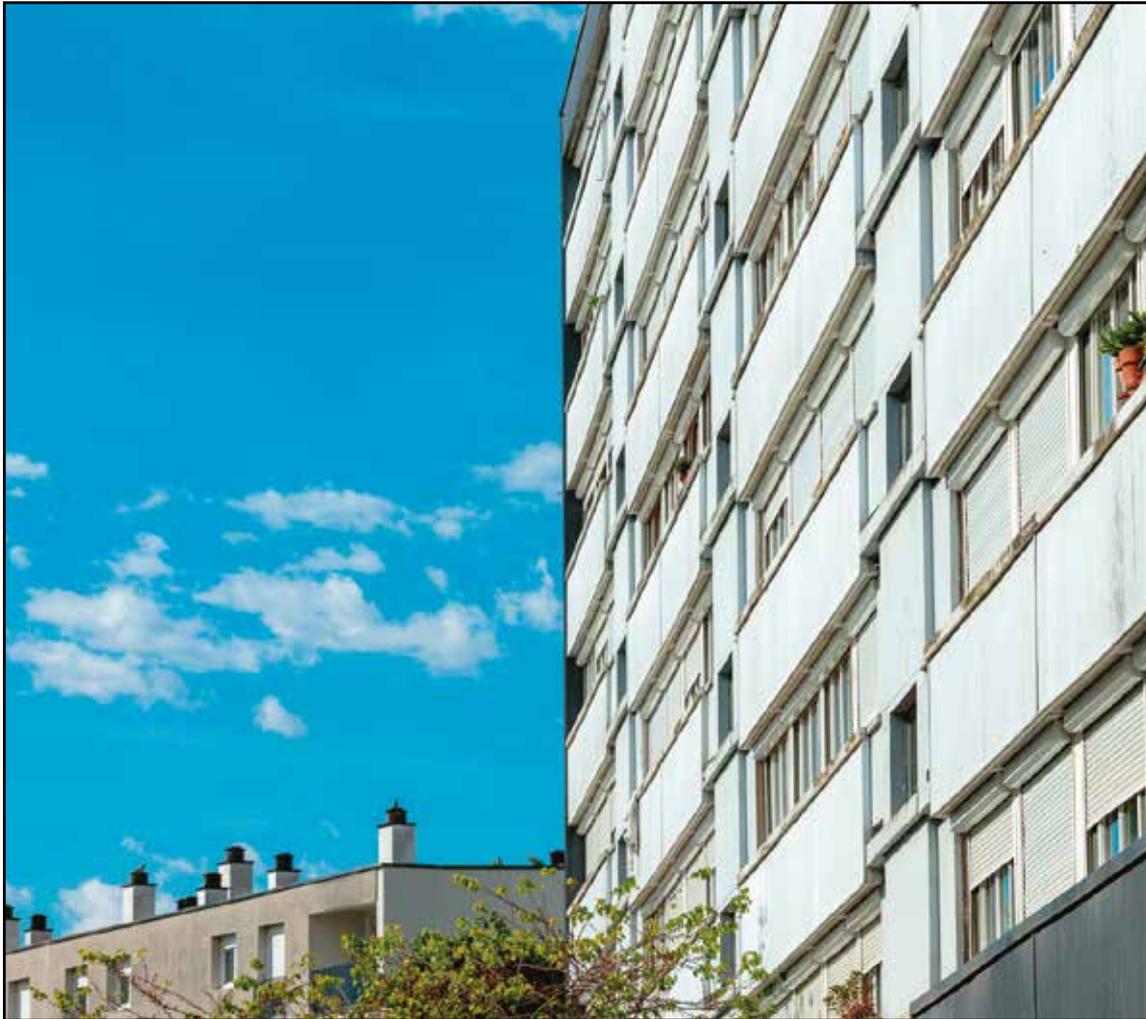
Un accompagnement en ingénierie financière pour 11 communes du territoire de la CA TLP et 16 dossiers ;

Le versement de subventions pour 15 opérations pour un montant de 740 000 € ;

La recherche de financement pour 23 projets portés par les services de l'agglomération représentant un montant de subvention 1,88 M€ ;

Une veille sur les futures programmations européennes ;

Le suivi des subventions attribuées dans le cadre du CPER 2014-2020, volet Enseignement supérieur-recherche-innovation pour le Pôle Universitaire Tarbais.



AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

Poursuite de l'élaboration des documents d'urbanisme engagés par les EPCI et les communes avant la création de la CATLP et évolution d'autres documents d'urbanisme existants

ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Dès sa création en janvier 2017, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a engagé des réflexions sur les documents d'urbanisme les mieux à même de l'aider à accompagner son développement. En l'absence de document d'urbanisme couvrant l'intégralité de son territoire, il a été envisagé dès 2018 de travailler sur un projet de territoire fédérant l'ensemble des élus de l'agglomération pour les 20 prochaines années.

Ces premières réflexions ont conduit dans un premier temps à envisager l'élaboration d'un PLUi-HD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat Déplacements) couvrant les 86 communes de la Communauté d'agglomération.

Cette démarche a débouché sur la réalisation d'un diagnostic territorial organisé autour de volets thématiques, en collaboration avec l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (auaT) et le cabinet Rivière avocats associés. L'élaboration de ce diagnostic, initiée en 2019, s'est poursuivie en 2020 avec la définition d'enjeux pour le territoire.

Toutefois, en raison de la taille importante de son territoire, un PLUi déployé sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération n'aurait

pas permis d'appréhender de manière efficiente les enjeux des différentes politiques publiques qu'un document d'urbanisme doit prendre en compte. Les réflexions se sont donc progressivement orientées vers l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et de trois Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

Ainsi, en sa séance du 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire a adopté une délibération visant à proposer au Préfet des Hautes-Pyrénées un périmètre sur lequel se déploierait le SCoT de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Ce périmètre délimite un territoire d'un seul tenant et sans enclave (article L.143-2 du Code de l'Urbanisme) et couvre 83 des 86 communes de la CATLP.

Le périmètre du SCoT n'intègre donc pas les communes des enclaves (Gardères, Luquet et Séron), lesquelles sont incluses dans le SCoT du Grand Pau.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.



ÉLABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUi) ET COMMUNAUX (PLU)

Le PLUi du Canton d'Ossun

Par délibération en date du 27 février 2020, le Conseil communautaire de la CATLP a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi du Canton d'Ossun.

À l'issue de l'adoption de cette délibération, ce projet a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées (délai de réponse prorogé suite à l'état de crise sanitaire). Dès réception de ces avis, la préparation de la mise à l'enquête publique du dossier a pu être engagée.

Le PLUi du Pays de Lourdes

La Communauté d'agglomération, en collaboration avec le bureau d'étude mandaté pour l'élaboration de ce PLUi, a poursuivi les travaux relatifs au zonage, et traduit règlementairement les objectifs et enjeux définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu en décembre 2019.

Le PLU de Bours

La consultation obligatoire des partenaires a été lancée au mois de janvier 2020 et a duré jusqu'au mois d'août. L'enquête publique a pu être organisée dans les meilleures conditions pour assurer la participation du public. Elle s'est ainsi déroulée du 16 novembre jusqu'au 18 décembre inclus.

Les projets de PLU des communes de Chis et de Soues

Par délibération du 25 novembre 2020, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de l'interruption des études relatives à l'élaboration des projets de PLU des communes de Chis et de Soues. Un projet de développement économique sur la commune de Chis, et la réalisation d'une étude programmatique et d'aménagement visant à réorienter stratégiquement et économiquement la Z.A.C. du Parc de l'Adour, située en partie sur la commune de Soues, doivent être pris en compte dans les projets de PLU de ces communes. Dans la mesure où leur intégration dans ces documents d'urbanisme en cours d'élaboration emportait trop de conséquences sur les travaux déjà réalisés, et plus particulièrement sur les projets d'aménagement et de développement initialement définis par les communes, le Conseil Communautaire a estimé qu'interrompre les études relatives à l'élaboration de ces PLU était la solution la mieux adaptée pour ne pas les fragiliser sur le plan juridique.

La CATLP accompagne les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. En ce cas, et en concertation avec les communes concernées, elle conduit les procédures ainsi prescrites. La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 a entraîné des bouleversements sur la conduite des procédures en cours durant l'année 2020, certaines étapes ayant été suspendues ou prorogées, notamment pour permettre la pleine participation du public et des partenaires associés. Le report des élections municipales au mois de juin a également engendré des modifications de calendrier pour certaines procédures.

EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS

LES PROCÉDURES DE RÉVISIONS ET RÉVISIONS ALLÉGÉES



Révision de la carte communale d'Ossen

La Communauté d'agglomération, en collaboration avec le bureau d'étude mandaté pour mener cette révision, a engagé la réalisation du diagnostic territorial.

Révision allégée n°1 du PLU de Tarbes

Cette révision allégée a été prescrite en février 2019 afin de supprimer l'Elément de Paysage à Préserver (EPP n°10) pour permettre la réalisation du projet des archives départementales sur le site de l'ancienne école normale.

Par délibération en date du 23 janvier 2020, le Bureau Communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée n°1 du PLU de Tarbes. La réunion d'examen conjoint du dossier avec les partenaires s'est tenue le 10 mars 2020, et l'enquête publique sur le projet s'est déroulée du 4 novembre au 5 décembre 2020 inclus. Le Commissaire Enquêteur a ainsi rendu son rapport et ses conclusions à la fin de l'année 2020.

Révision allégée n°1 du PLU de Horgues

Prescrite le 16 mai 2019 afin de réduire de 200 mètres à 100 mètres la prescription de distance à respecter pour les bâtiments d'élevage par rapport aux zones U et AU, le bilan de la concertation a été réalisé et le projet de révision allégée n°1 du PLU de Horgues a été arrêté par délibération du Bureau Communautaire en date du 23 janvier 2020.

La réunion d'examen conjoint du dossier avec les partenaires s'est également tenue le 10 mars 2020 et l'enquête publique sur le projet a été préparée durant le mois de décembre 2020 pour un déroulement au début de l'année 2021.

Révision allégée n°1 du PLU de Séméac

En novembre 2019, le Bureau Communautaire a prescrit la révision allégée n°1 du PLU de Séméac afin d'accompagner l'entreprise SISCA dans le projet de restructuration de son site. Le contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 n'a pas permis de commencer les premiers travaux avant le mois d'août 2020. Les premières réunions de travail se sont déroulées du mois d'octobre au mois de décembre 2020.

LES PROCÉDURES DE MODIFICATIONS ET MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES



Modification n°1 du PLU de la commune d'Ibos

Prescrite en novembre 2017, cette procédure avait pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation un secteur de la zone d'activités nord et de modifier certaines dispositions du règlement écrit du document d'urbanisme. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée au 2^{ème} semestre 2019, la modification n°1 du PLU d'Ibos a été approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 27 février 2020.

Modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Aureilhan

Prescrite en juin 2019, cette modification simplifiée portait sur une évolution des dispositions du règlement écrit du document d'urbanisme. Malgré le contexte sanitaire, les partenaires ont été consultés sur le dossier, lequel a été mis à disposition du public en mairie d'Aureilhan du 27 juillet au 28 août 2020. Le bilan de cette mise à disposition a été réalisé et la modification simplifiée n°3 du PLU approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 9 décembre 2020.

Modification simplifiée n°4 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

La modification simplifiée n°4 du PLU a été prescrite en mai 2019 par délibération du Bureau Communautaire. Cette modification avait deux objectifs : supprimer un emplacement réservé dont le maintien n'est plus justifié, et clarifier certaines dispositions règlementaires afin d'assurer une harmonisation des règles et une meilleure instruction des autorisations d'urbanisme. Le dossier a été mis à disposition auprès du public du 7 septembre au 7 octobre 2020. Le Bureau Communautaire a par la suite approuvé cette modification simplifiée par délibération en date du 19 novembre 2020.

Modification simplifiée n°1 du POS de la commune de Bartrès

L'objet de cette modification simplifiée, prescrite en juin 2020, était de permettre l'adaptation du règlement écrit du Plan d'Occupation des Sols afin de satisfaire deux objectifs : répondre à la demande d'implantation d'un projet de tiny-houses en zone agricole, et élargir les matériaux de couverture admis sur les constructions. Le dossier a été mis à disposition auprès du public du 23 juillet au 23 août. Le Bureau Communautaire a par la suite approuvé cette modification simplifiée par délibération en date du 19 novembre 2020.

Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Louey

Par délibération en date du 27 février 2020, le Bureau Communautaire a engagé la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Louey. L'objectif était de permettre aux équipements publics implantés en zone « Ns » de pouvoir déroger aux règles de hauteur, à l'instar des constructions agricoles et forestières. Le dossier a été mis à disposition du public du 20 juillet au 21 août. Le Bureau Communautaire a approuvé cette modification simplifiée par délibération en date du 19 novembre 2020.

AUTRES PROCÉDURES

Création d'une ZAD provisoire sur la commune de Lourdes

La commune de Lourdes était couverte par un POS depuis 2002, dont la durée de validité courait jusqu'au 31 décembre 2020. La commune est ainsi retombée au régime du Règlement National d'Urbanisme dès 2021, dans l'attente de l'approbation du PLUi du Pays de Lourdes.

Pour parer à la suppression du droit de préemption urbain, une ZAD (zone d'aménagement différé) provisoire a été instaurée sur les secteurs à enjeux lourdaïsi, afin de permettre à la collectivité de s'assurer de la maîtrise foncière de terrains où il est prévu à terme une opération d'aménagement. La CATLP a ainsi saisi le Préfet en décembre 2020, afin d'engager la création d'un périmètre provisoire de ZAD par arrêté préfectoral (durée de validité de 2 ans). Ce périmètre a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2020.

Création d'un Site Patrimonial Remarquable sur la ville de Lourdes

La mise en place d'un SPR a été initiée en 2014, avec pour objectif d'identifier les bâtiments remarquables à préserver de tous travaux ou réaménagements. Lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2019, les élus ont arrêté le projet de SPR et émis un avis favorable au dossier de Périmètres Délimités des Abords qui lui est associé. Suite à cela, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a émis, suite à sa saisine, un avis favorable au dossier. L'enquête publique conjointe a pu être ouverte sur une période d'un mois, du 4 décembre 2019 au 8 janvier 2020. Le dossier sera ensuite soumis à l'avis du préfet de Région et pourra faire l'objet d'une approbation.

Le lancement des réflexions autour de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ;

L'arrêt du projet de PLUi du Canton d'Ossun et poursuite de l'élaboration du PLUi du Pays de Lourdes dans sa phase réglementaire ;

La poursuite de l'élaboration du PLU de Bours ;

La poursuite des procédures d'évolution des documents d'urbanisme d'Ossen, de Tarbes, de Horgues et de Séméac ;

L'interruption des études relatives à l'élaboration des projets de PLU des communes de Chis et de Soues ;

L'approbation des modifications simplifiées des PLU des communes de Louey, Bordères sur l'Échez et Aureilhan, de la modification du PLU d'Ibos et de la modification simplifiée du POS de Bartres ;

La création d'une Zone d'Aménagement Différée provisoire sur la ville de Lourdes ;

Et la poursuite du dossier de création d'un Site Patrimonial Remarquable sur la ville de Lourdes.

EN RÉSUMÉ 2020, C'EST...



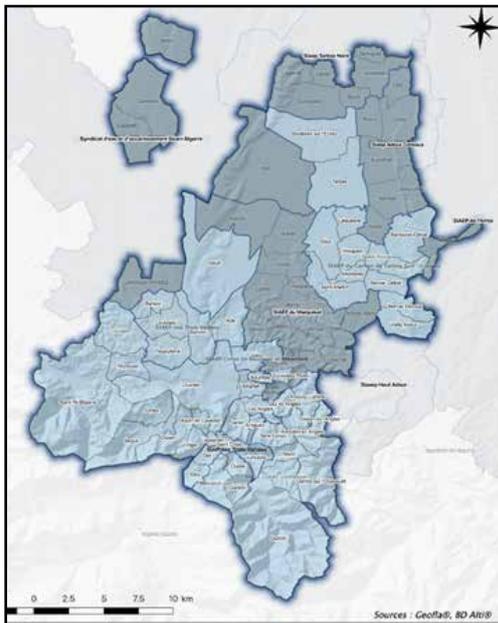
Station d'épuration de Juillan

EAU & ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le nouveau service communautaire Eau / Assainissement / Gestion des Eaux Pluviales Urbaines a été créé suite à l'application de la Loi NOTRe au 1^{er} janvier 2020. Ce démarrage a été marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19 impliquant une adaptation efficace du service pour assurer le service public.

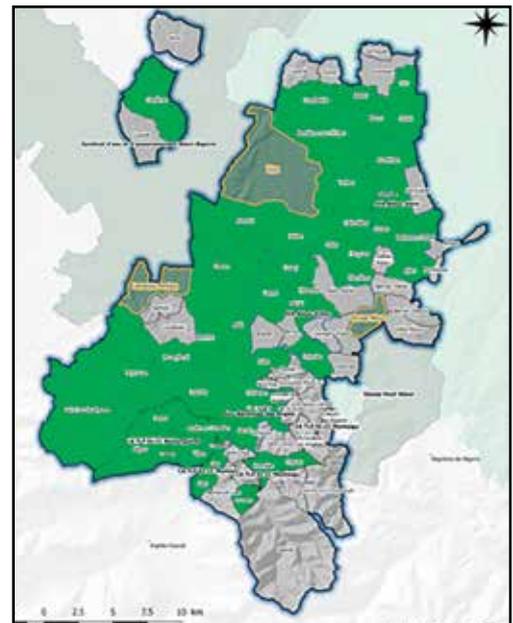
CRÉATION ET STRUCTURATION DU NOUVEAU SERVICE

Mutualisation / Le nouveau service communautaire Eau / Assainissement / Gestion des Eaux Pluviales Urbaines créé au 1^{er} janvier 2020 est consécutif à l'application de la Loi NOTRe : ce service assure désormais la gestion de 51 communes en eau potable, de 47 communes en assainissement collectif et de 31 communes en assainissement autonome.



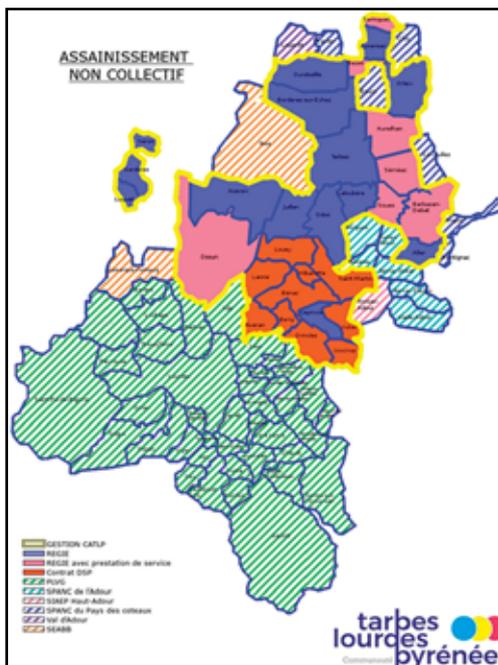
Eau potable

51 communes / 83 000 habitants
34 000 abonnés
6 570 000 m³ d'eau en distribution
41 ressources en eau potable
130 réservoirs
872 km de réseau.



Assainissement collectif

47 communes / 110 000 habitants
43 000 abonnés
6 241 000 m³ d'effluent traité
25 stations d'épuration
723 km de réseau.



Assainissement individuel

31 communes compris dans le périmètre en jaune sur le plan ci-joint.
1158 installations.

Structuration du service et de la gouvernance

En 2020, le nouveau service compte 40 agents. Son organisation repose sur 4 pôles :

Pôle administratif pour la gestion des usagers (accueil, facturation...), les avis d'urbanisme et contrôles des branchements au collectif et de l'assainissement non collectif, la comptabilité du service, le contrôle réglementaire, des contrats...

Pôle Bureau d'études pour les études et travaux sur les ouvrages d'eau potable et les stations d'épuration.

Pôle Investissements pour les études et travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pôle Exploitation pour le suivi technique des délégataires et pour les interventions terrain en régie y compris en astreinte 24 h sur 24 :

- En eau potable pour réparation de fuites, création de branchements, changement de compteur sur les communes de ARRODETS-EZ-ANGLES, de GAZOST, d'OMEX, d'OSSUN, de SEGUS et de TARBES,
- En assainissement collectif pour le fonctionnement de la station d'épuration de JUILLAN et l'entretien des réseaux d'assainissement de : ADE, CHIS, LALOUBERE, POUYFERRE, PEYROUSE, JUILLAN, JULOS et TARBES.

Le premier Conseil d'exploitation a eu lieu le 5 février 2021 regroupant 26 conseillers communautaires et 2 personnes extérieures au Conseil Communautaire. Toute problématique (technique, juridique, budgétaire) est présentée à ce Conseil pour avis permettant ainsi une transparence démocratique dans le fonctionnement du service.

L'année 2020 a été marquée par la structuration du service.



Intervention par les agents du service communautaire de l'Eau et Assainissement Gestion des eaux pluviales urbaines.

Un nouveau service immédiatement opérationnel :

Pour toute demande d'intervention (fuite, branchement...), vous pouvez contacter le service par mail : eaux.contact@agglo-tp.fr ou par téléphone au 05 62 44 47 92 (n° astreinte technique 06 28 24 01 74).





Usagers

En 2020, ce sont 15 000 contacts usagers (accueil physique, téléphone, courriels) dont 10 000 entre juin et décembre 2020, soit 90 contacts usagers par jour en fin de l'année.

2 000 dossiers d'urbanisme ont été traités par le service dont 1 100 demandes de notaires et 900 avis sur Permis de construire ou Certificat d'Urbanisme.

300 interventions en astreinte hors COVID ont été réalisées par les agents du service sur le terrain (réparation de fuites, débouchage du réseau d'assainissement etc.).

Durant la période de confinement de mars à mai 2020, le service a activé son propre Plan de Continuité d'Activité. L'accueil des usagers téléphonique a été conservé et seules les interventions d'urgence ont été assurées par les agents. Au total sur cette période de 8 semaines en COVID-19, 242 interventions ont été réalisées correspondant à 412 sorties d'agents.

UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

**Le service
communautaire eau /
assainissement / GEPU,
c'est avant tout un service
public de proximité.**

DES INVESTISSEMENTS

Protection des ressources

Le service communautaire eau / assainissement / GEPU a pour objectif premier la protection de l'environnement : assurer la protection de la ressource en eau potable d'un côté et traiter les eaux usées pour un rejet vers le milieu naturel conforme à la réglementation d'un autre.

1,95 millions d'investissement en 2020

Dans des conditions difficiles et inédites (déménagement, installation du service avec arrivée de nouveaux agents en cours d'année, confinement, intégration des nouvelles conditions sanitaires), 597 000 € HT ont été investis pour des travaux sur les réseaux d'eau potable en 2020. Le changement de conduites vétustes en eau potable permet de supprimer les fuites d'eau potable et par conséquent, de limiter les prélèvements de la ressource dans le milieu naturel.

Travaux de renouvellement de réseau d'eau
Chemin de la Planète - TARBES
146 000 € HT



La réhabilitation des ouvrages et des réseaux est essentielle pour la protection de l'environnement :

La CATLP va mobiliser de très importants investissements à hauteur de 60 millions d'euros en eau et en assainissement pour les 10 prochaines années. Il s'agit notamment de réhabiliter 7 stations d'épuration et de procéder à 2 interconnexions en eau potable suite à des mises en demeure des services de l'Etat.

En assainissement, ce sont **1 356 000 € HT** de travaux sur les réseaux d'assainissement qui ont été réalisés en 2020, de la casse ponctuelle à la réhabilitation totale de tronçon de réseau. Ces travaux permettent de supprimer l'envoi des effluents vers les milieux naturels et de limiter la pollution du sous-sol. De même la reprise de ces réseaux évite les entrées d'eaux de nappe, à l'origine de nombreuses saturations des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration (débordements des réseaux en cas de fortes pluies).



Travaux de déplacement de réseau d'eau
Avenue des Pyrénées – ADÉ
27 000 € HT



Travaux de renouvellement de
réseau d'assainissement
Allée des Mimosas – AUREILHAN
69 000 € HT



Travaux d'extension du réseau d'assainissement
Camin dehts Pourets – GEU
20 500 € HT

EN RÉSUMÉ 2020, C'EST ...

- La création d'un nouveau service communautaire eau / assainissement / gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Une nouvelle gouvernance pour mutualisation des moyens techniques et financiers ;
- Un service public de qualité, à proximité des usagers ;
- Des investissements importants pour assurer la protection de l'environnement, et notamment 7 stations d'épuration à réhabiliter et 2 interconnexions en eau potable à réaliser suite à des mises en demeure des services de l'État.



Vélos en libre-service / Lourdes

MOBILITÉ

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19. Cette dernière a retardé le lancement du nouveau réseau initialement prévue le 1^{er} avril et qui a été reporté au mois de novembre.

Le réseau urbain a dû s'adapter pendant cette période, afin de permettre aux personnes de se déplacer, les transports étaient assurés gratuitement sur réservation pendant la période de confinement, à partir du 17 mars. A partir du 11 mai, date du déconfinement, les services ont repris progressivement leur configuration d'origine.

LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE TRANSPORTS

Présentation des réseaux de transports urbains présents en 2020 sur le territoire - Rapports d'activités des délégataires

Le 27 février 2020, le Conseil Communautaire a attribué la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du réseau urbain et interurbain à la société Kéolis. Cette DSP a été attribuée pour une durée de 8 ans.

Le réseau TLP Mobilités a été officiellement lancé le 17 octobre 2020, il propose une offre plus attractive constituée de 13 lignes sur l'agglomération tarbaise et 3 lignes sur l'agglomération lourdaise ainsi qu'une ligne Tarbes-Lourdes, véritable colonne vertébrale du réseau.

La nouvelle offre permet une meilleure desserte, les principales lignes de Tarbes proposent un passage toutes les 20 minutes contre 35 précédemment, et celles de Lourdes 60 minutes contre 80 précédemment.

Un service de transport à la demande a également été mis en place afin de desservir la totalité des communes du territoire.

L'offre sera étoffée en 2021 avec le déploiement de vélos à assistance électrique, de véhicules électriques en libre-service ainsi que d'une application de covoiturage.

Réseau des autobus urbains ALEZAN jusqu'au 31 mars 2020 (sur l'ex Grand Tarbes) – Délégataire Société KEOLIS

- Effectif : 77 personnes (dont 50 conducteurs chez Keolis Grand Tarbes + 16 conducteurs chez des sous-traitants soit un total de 66 conducteurs)
- Nombre de véhicules : 49 véhicules
- Nombre de voyages : 325 296 voyages
- Nombre de kilomètres : 311 284 km
- Coût total du réseau : 1 343 861 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 1 190 132,94 €
- Recettes commerciales du réseau : 138 269,65 €

Réseau des autobus urbains Mon CITYBUS à Lourdes jusqu'au 31 mars 2020 – Délégataire Société ACTL CARALLIANCE

- Effectif total : 10 personnes (dont 5 conducteurs en temps complet annuel et conducteurs saisonniers)
- Nombre de véhicules : 9 véhicules
- Nombre de voyages réalisés : 14 115 voyages
- Nombre de kilomètres : 27 545 km
- Montant total des charges du réseau : 156 421,04 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 132 376 €
- Recettes commerciales : 4 687 €

Réseau des autobus urbains TLP Mobilités à partir du 1^{er} avril 2020 (sur la totalité du territoire de l'agglomération) – Délégataire Société KEOLIS

- Effectif : 95 personnes (dont 48 conducteurs chez Keolis TLP + 32 conducteurs chez des sous-traitants soit un total de 80 conducteurs)
- Nombre de véhicules : 64 véhicules
- Nombre de voyages : 457 609 voyages
- Nombre de kilomètres : 397 798 km
- Coût total du réseau : 6 222 822 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 6 250 233,96 €
- Recettes commerciales du réseau : 226 530,20 €

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ

Le travail engagé en 2019 avec les associations de personnes en situation de handicap pour améliorer l'accès du plus grand nombre au réseau de transport urbain s'est poursuivi en 2020.

Des échanges ont eu lieu aussi bien avec notre délégué qu'avec la collectivité.

Ces échanges ont permis à notre exploitant de continuer à améliorer l'accessibilité du service de transport aussi bien en faisant clairement apparaître les arrêts accessibles sur leur site internet et sur les fiches horaires, qu'en traitant rapidement les dysfonctionnements des véhicules (rampe d'accès) ainsi qu'en proposant des formations aux chauffeurs et au personnel de vente.

La CATLP a maintenu le versement de fonds de concours aux communes compétentes en matière de voirie afin de mettre en accessibilité des points d'arrêts de transports urbains classés comme prioritaires (obligation de la loi Handicap).



Le projet de la Véloroute 81 (V81) s'est poursuivi en collaboration avec le service technique et le service tourisme, avec la définition du tracé et la maîtrise d'œuvre.

LES MOBILITÉS DOUCES

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) prévoit une diminution de la part modale de la voiture, une hausse de la part modale des transports en commun, le développement de mobilités douces, ainsi qu'une hausse du taux de remplissage des voitures.

L'année 2020 a marqué le début de l'étude du schéma directeur vélo et mobilités actives, grâce entre autres au soutien financier et technique de l'ADEME. Le bureau d'études Ascode a été retenu pour réaliser l'étude, dont la réunion de lancement a eu lieu en septembre 2020. Une phase de concertation et de diagnostic a été menée, avec des ateliers de travail, des comptages vélo et une enquête vélo.

LE PÔLE TRANSPORTS SCOLAIRE

L'année 2020 a vu naître le pôle transports scolaires. La CATLP, autorité organisatrice des transports scolaires sur son territoire depuis la loi NOTRe, délègue sa compétence à la Région. Cette dernière a fait part de sa volonté de mettre fin à cette délégation pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

La CATLP a donc structuré un service pour assurer le retour de cette compétence et proposer le meilleur service possible aux élèves.

M. Eric DAZET a été recruté en tant que responsable de ce pôle.



Des marchés de transport scolaire seront lancés en 2021.



EN RÉSUMÉ 2020, C'EST ...

La création d'un réseau unique de transport couvrant la totalité du territoire de la CATLP ;

La poursuite du travail engagé en faveur des mobilités douces avec le lancement du schéma directeur des itinéraires cyclables ;

La reprise de la compétence transports scolaires.



PROMOTION TOURISTIQUE

Les fondements de la promotion et de la valorisation du tourisme local en 2020 ont eu pour but de répondre au contexte de crise sanitaire et de maintenir autant que possible l'emploi touristique. Cette année a donc majoritairement été tournée vers le soutien et la consolidation de l'organisation territoriale en présence permettant de finaliser certaines opérations et d'asseoir la légitimité de l'office de tourisme intercommunal Tarbes-Lourdes-Pyrénées sis à Saint-Pé-de-Bigorre.

COMPÉTENCE

« PROMOTION TOURISTIQUE »

Créé mi 2017 sous forme associative en lien avec la loi NOTRe, l'office de tourisme intercommunal a pu poursuivre ses actions de promotion des territoires de Saint-Pé-de-Bigorre et de Batsurguère.

Après une année 2018 de consolidation des actions de l'office de tourisme intercommunal et de la CATLP en matière de promotion du tourisme et une année 2019 considérée comme une année de transition, 2020 était attendue comme année de démarrage d'un nouveau cycle et d'établissement de nouveaux objectifs.

Malheureusement le contexte sanitaire n'a pas permis d'aller aussi loin et de déployer les actions initialement envisagées.

La présentation le 30 mars dernier par le Président de l'office de tourisme communautaire en commission « promotion touristique » a pu faire le bilan des actions menées ainsi qu'un bilan financier faisant tous deux apparaitre un besoin de financement complémentaire afin de développer de nouvelles actions.

Eléments contextuels

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) a procédé au cours de l'année 2019 au recrutement d'un responsable Tourisme / Culture / Patrimoines afin de conforter le positionnement de l'office à l'échelle intercommunale et d'en renforcer ses actions.

Les axes de travail qui lui ont été fixés sont les suivants :

- L'affirmation du positionnement de l'office de tourisme intercommunal sur le territoire de la CATLP (hors Lourdes et Tarbes)
- Une refonte de l'organisation territoriale touristique pour tendre vers plus d'efficacité
- Un travail autour de la taxe de séjour sur l'ensemble du périmètre de la CATLP.

L'offre et la demande touristiques en quelques chiffres

- Après analyse sur les mois de juillet et d'août 2020, ce ne sont pas moins de **2 421 visiteurs** qui sont passés sur le point d'accueil de Saint-Pé-de-Bigorre (soit une augmentation de plus de 27% par rapport à 2019, malgré les contraintes sanitaires) dont 1170 ont entrepris la visite de l'église de la commune durant la période estivale. Cette offre a été, comme chaque année, complétée par un point d'accueil à Ségus.
- Au niveau de l'offre d'hébergement sur Saint-Pé-de-Bigorre, Peyrouse et la vallée de Batsurguère, les possibilités offertes par le territoire permettent de répondre à la diversité des demandes et des attentes (groupes / individuels & qualitative / économique) et au panel de clientèles venues en séjour.
- Sur le dernier recensement connu de 2017, on dénombrait un total de **43 unités d'hébergement** réparties comme suit : 2 campings, 1 ferme-auberge, 31 meublés touristiques, 4 hôtels, 3 chambres d'hôtes, 1 colonie de vacances et 1 gîte de groupes.

PROMOTION TOURISTIQUE ET COMMUNICATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EN 2020

À titre non exhaustif, voici quelques exemples qui illustrent la promotion du territoire engagée par l'office de tourisme, tant d'un point de vue des éditions (impressions) que de celui de la promotion / communication :

Editions 2020

- Guide touristique 2020
- Fiches randonnées
- Plan du village et randonnées
- Flyer « randonnées de l'été »
- Panneaux d'information rando
- Flyer « Balade fleurie » à Omex

Promotion 2020

- Site internet
- Page facebook
- Compte Instagram
- Insertion Guide été / La Dépêche
- Insertion Guide été / Semaine des Pyrénées
- Insertion Guide hiver / Semaine des Pyrénées
- Magazine Vallées des gaves
- Réalisation de photos et vidéos par un professionnel
- Chaîne d'informations touristiques Pyrénées TV

(un spot eaux vives + un spot spéléo + un spot Grottes de Bétharram)

Enfin, en 2020, une politique d'animations adaptée aux contraintes et restrictions a pu se dérouler sur la période estivale :

- Exposition photo sur la place principale
- Randonnées encadrées de l'été

Mercredis de l'été « Découverte du sentier karstique » - 112 participants en 2020 (-17%)

Jeudis soir de l'été « Côtelettes étoilées » - 81 participants en 2020 (+18%)

- Visite de l'abbatiale de Saint-Pierre sur le thème « Le patrimoine bâti de Saint-Pé »

1170 visiteurs pour 39 jours d'ouverture (+11%)





LES PROJETS TOURISTIQUES PORTÉS PAR LA CATLP

Plusieurs projets à dimension touristique ont été mis à l'étude sur 2019 par la CATLP et poursuivis en 2020 :

La réalisation de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Séméac

2018 a vu la réalisation d'une étude par le cabinet Trace-TPI concluant à la faisabilité de cet itinéraire qui va être réalisé par la CATLP. En 2019, le projet a été affiné en fonction des exigences de terrain et des attentes de chacun. Une proposition de tracé (faisabilité, technicité, itinéraire) a été initiée en 2020 en vue d'une réalisation du projet. L'inauguration officielle du tracé est prévue pour 2021.

Le Projet de valorisation des retables baroques du territoire

Un travail de fond a été engagé en 2019 et 2020 afin de mettre en avant le patrimoine exceptionnel de l'agglomération. Avec l'appui de spécialistes de la question, l'un des objectifs principaux a été atteint puisque l'ouvrage sur les Trésors baroques est paru début 2021. A court terme, il est envisagé de faire fructifier tout ce travail autour de parcours et circuits de visite thématiques.

Un travail de consolidation et de développement de l'office de tourisme intercommunal ;

Un accompagnement efficient de nombreux projets touristiques par la CATLP ;

La perspective de repenser l'organisation touristique et le maillage partenarial autour de la promotion / valorisation du territoire pour développer cette compétence au sein de la Communauté d'agglomération.

EN RÉSUMÉ :

2020, C'EST



En 2020, le
nombre total
d'élèves est de
413 dont 42
sont hors de
l'agglomération.

LES ÉCOLES DE MUSIQUE

- Communautaires -

Le réseau d'enseignement musical des écoles de musique est constitué de 7 antennes :
Aureilhan, Bordères-sur-l'Échez, Bours, Ibos, Séméac, Soues et Orleix.

Ce service est dirigé par Céline Bousseau qui est assistée par Muriel Cieutat pour la gestion administrative et technique et Marie Burou pour la coordination pédagogique.

LES CHIFFRES CLÉS

321 élèves en formation musicale.

109 élèves en Pratiques collectives :

- Harmonie Cadette
- Grande Harmonie
- Ensemble clarinettes
- Ensemble de saxophones
- Ensemble de Cuivres
- Atelier Rock
- Ensemble guitares
- Ensemble de flûtes
- Ensemble mandolines et guitares

317 élèves pratiquent un instrument :

- 10 Accordéon
- 26 Batterie
- 29 Clarinette
- 2 Cor
- 30 Flûte
- 29 Guitare actuelle
- 22 Guitare classique
- 17 Mandoline
- 83 Piano
- 40 Saxophone
- 9 trombone
- 27 Trompette
- 6 Tuba
- 11 Violon

107 mentions aux examens de formation musicale et 32 aux examens instrumentaux.

20 professeurs.

240 heures d'enseignement par semaine.



Projet pédagogique Flûtes - février 2020

Les temps forts de 2020

Compte-tenu de la crise sanitaire la programmation pédagogique des écoles de musique s'est interrompue le 16 mars. Une reprise des cours partielle a eu lieu le 2 juin.

Partenariats avec les communes

Carnaval à Ibos le samedi 7 mars 2020 à 16h.

Projets pédagogiques

Flûtes le samedi 8 février 2020 à Séméac (CAC) et dimanche 9 février 2020 à Aureilhan (Centre Jean Jaurès).

La flûte fut mise à l'honneur dans un programme riche et varié les 8 et 9 février en présence de Catherine Puertolas flûtiste à l'Opéra de Lyon rassemblant 50 élèves des classes de flûtes mais aussi les musiciens des deux harmonies et 300 spectateurs.





LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

HENRI DUPARC

Le Conservatoire Henri Duparc (CHD), service public d'éducation artistique, se donne comme principe premier la pratique et l'étude des arts musicaux et chorégraphiques, par l'exploration sensible et pluridisciplinaire des contenus, de toutes esthétiques, des arts de la scène et du spectacle vivant.

L'ÉTABLISSEMENT - NOUVEAUTÉS

Les locaux

Les services (CHD et Technique) travaillent sur un programme pour l'aménagement de l'annexe Pujol, acquise en 2019. L'enjeu de cette acquisition est de libérer des espaces de fonctions supports (technique, bibliothèque et administration) au profit d'espaces pédagogiques (classe de théâtre, cours collectifs). Après diverses analyses et propositions des services, une expertise ou étude d'architecte est requise.



Appassionato@Francis Goitia



**Le Conservatoire
compte en 2020,
976 élèves inscrits
dont 491 résidents
à Tarbes.**

Effectif

En musique :

78 élèves en classe d'Éveil, 117 en Initiation, 230 en 1^{er} cycle, 229 en 2^e cycle, 32 en 3^e cycle C, 11 en 3^e cycle D et 162 en hors cursus.

En danse :

78 élèves en classe d'Éveil, 50 en Initiation, 63 en 1^{er} cycle, 46 en 2^e cycle, 7 en 3^e cycle C et 21 en hors cursus.

Résultats

En musique :

5 élèves ont obtenu le Certificat d'Études Musicales, 4 le Diplôme.

En danse :

2 élèves ont obtenu le Certificat d'Études chorégraphiques.

L'ENSEIGNEMENT

Pratiques et nouveautés pédagogiques

Le CHD confirme le virage pédagogique grâce à la réflexion de l'ensemble du corps professoral (Ecoles de musique de l'agglomération et Conservatoire) dans le cadre de la rédaction du nouveau Projet d'Etablissement 2021 - 2026. L'EAC, les pédagogies par l'oralité et l'équilibre entre écrit / oral, l'initiation musicale et instrumentale des jeunes élèves (pédagogie de groupe, apprentissage en imitation), pédagogie de la créativité (improvisation, écriture et jeux collectifs), les Orchestres A l'Ecole, le chant choral, le milieu scolaire, l'animation artistique du territoire départemental, les partenariats, l'accompagnement des pratiques culturelles, constituent un ensemble de démarches innovantes qui réorientent la culture professionnelle de toute l'équipe enseignante.

Actuellement :

- 976 élèves
- 51 enseignants
- 730 heures de cours hebdomadaires
- 1 à 2 productions pédagogiques par semaine de janvier à décembre 2019 : 142 représentations pédagogiques (miniatures, classes ouvertes, concerts, concerts examens).
- 38 formations/master classes.

Perspectives pédagogiques

Les besoins demeurent dans les domaines suivants :

- Une collaboration nouvelle va pouvoir s'instaurer avec la Scène Nationale - Le Parvis suite à la nomination d'un nouveau directeur.
- Des résidences de compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène en partenariat sont d'ores et déjà à l'étude.
- L'enseignement de la Danse devra s'élargir au périscolaire pour le cycle II, ainsi que proposer des cours d'histoire de la danse et AFCMD en partenariat avec le CRD de Pau-Pyrénées.



Appassionato 2©Francis Goitia

Les enjeux territoriaux depuis 2017 (nouvelle agglomération) nécessitent une réflexion autour d'un projet culturel de territoire. Le projet pédagogique et les missions de l'établissement doivent s'appuyer sur des orientations plus largement définies dans ce cadre. Les enjeux plus spécifiques d'éducation artistique envers les publics scolaires et dits « empêchés », des actions plus régulières de sensibilisation et de diffusion des œuvres demeurent un axe à développer.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN COURS D'ÉLABORATION

Partenariats Education Nationale

Des interventions musicales sont réalisées par deux titulaires du DE/DUMI.

L'Orchestre A l'Ecole à l'Ecole Voltaire de Tarbes est en œuvre depuis la rentrée de septembre 2016 (cordes) et septembre 2018 (cuivres). Il concerne deux classes CM1 et CM2. Des élèves « cuivres » continuent la musique en 6^{ème} au Collège Desaix. Le développement de l'Orchestre au collège a nécessité d'allouer des heures de cours supplémentaires. Il faudra régulariser cette orientation Orchestre au collège en conventionnant avec le Collège Desaix et l'Education Nationale.

Dans le cadre du dispositif « Rencontre du Territoire », de nouveaux concerts professionnels sont prévus dans les communes rurales de l'agglomération, une collaboration culturelle avec les groupements scolaires de chaque territoire sera menée conjointement.

Acquisition matériels, équipements

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, du travail collaboratif, de l'intelligence collective sont à l'ordre du jour. Le Conseil Pédagogique, constitué d'une dizaine d'enseignants sur les 47 qui opèrent dans l'équipe, est chargé de réfléchir à une nouvelle organisation dans le cadre du futur Projet d'Etablissement.

La première étape consistera à définir l'utilisation d'écrans interactifs dans les classes de formation musicale et de danse pour développer l'enseignement. Ces nouveaux matériels (Ecrans Numériques Interactifs) ont été d'une grande utilité durant cette période de confinement sanitaire, les professeurs se sont approprié ce nouvel outil de travail. Son succès nous oblige à prévoir l'acquisition de deux nouveaux écrans en 2021.

En 2020, un piano dédié aux concerts extérieurs a été acheté, couplé à un forfait de déplacement et d'accord à prix négocié.

Quelques lignes directrices :

Nouveaux enseignements et pratiques spécifiques théâtre,

EAC (Rencontre du territoire, Académie, CHAM, partenariat Parvis) Politique de la ville (OAE, Intervention en Milieu Scolaire)

Réseau associatif sur le territoire (Peña Andalouse, Maison des Associations, Big Band 65, Jazz MDA, Dans6T, FOL65, ...)

Public non culturel (Salle Hôpital Ayguerote)

Public empêché (Prison, Hôpital, Maison de retraite) Pratique vocale (Quartiers prioritaires)

Réseau à créer entre structure culturelle (CRD de Pau, Médiathèque – Musée – Scène Nationale Le Parvis)



LE RAYONNEMENT

Les projets pédagogiques et d'éducation artistique durant la crise sanitaire

Comme dans tous les lieux culturels, la crise sanitaire a perturbé grandement la programmation de diffusion des spectacles du CHD. Le projet phare de 2020 : « les Noces de Figaro » n'a pu offrir toutes ses représentations, au grand dam de l'équipe artistique. Un travail colossal en amont mais qui a dû avorter après les deux premières représentations. La crise sanitaire a stoppé net la saison professionnelle. Malgré tout, nous maintenons les miniatures et prestations d'élèves que nous filmons pour permettre aux élèves de pouvoir se produire malgré l'absence de public.

Lors du dernier Conseil Artistique, les porteurs de projets ont proposé de nouvelles dates de report sur la fin d'année. Nous espérons vivement que la culture puisse reprendre ses droits de cité !

Actions Sociales 2020

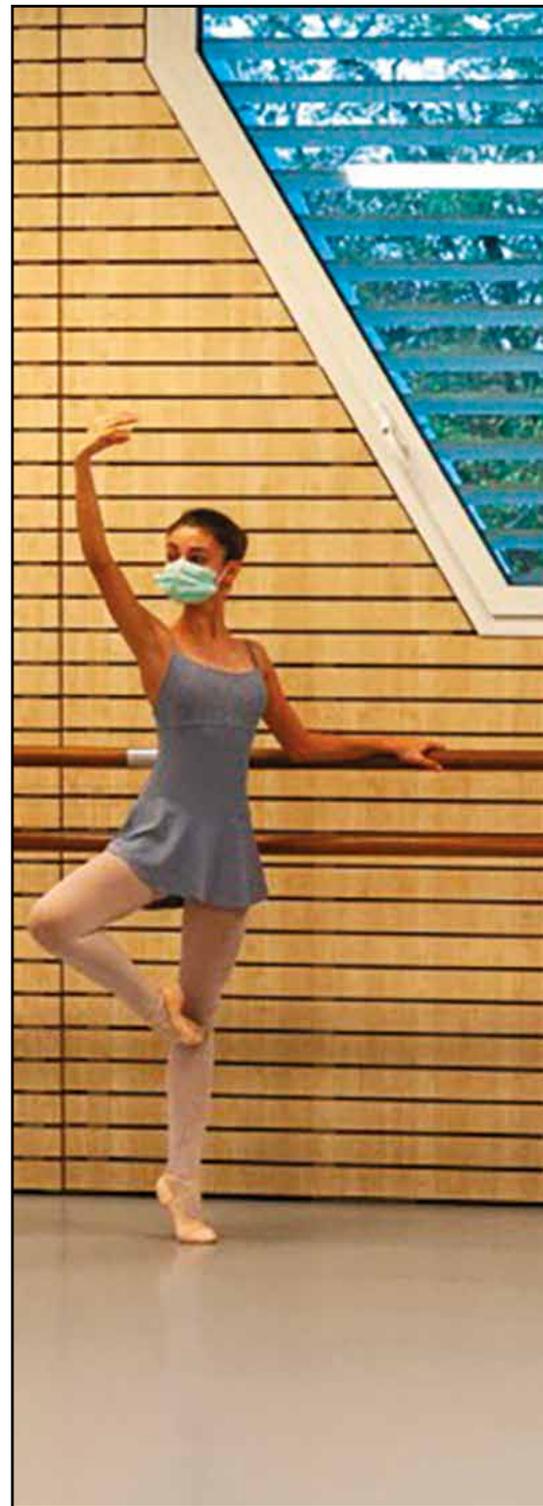
Orchestre à l'Ecole

Depuis 2016, l'Orchestre Cordes et Cuivres depuis la rentrée 2018 fonctionnent et donnent satisfaction. Nous avons depuis octobre une dizaine d'élèves qui continuent leur pratique instrumentale cordes en 6^{ème} au Collège Desaix. Nous envisageons une ouverture d'un OAE collège en septembre 2021.

Publics spécifiques

Suite au recrutement du professeur de musiques traditionnelles, Sylvain Hinohalagahu, des ateliers de percussions, de chant à danser vont être proposés dans divers lieux en lien avec la Politique de la Ville, mais également dans des maisons de retraite ou des crèches. Un projet est en cours d'élaboration. Des projets partenariaux sont d'ores et déjà engagés avec :

- La Mairie de Tarbes,
- Le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.),
- DANS6T,
- Oxygem65,
- Association de Prévention Spécialisée des Hautes Pyrénées (APS65),
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Lourdes,
- Association Portes Ouvertes 65,
- Médiannes.



Danse classique 4^{ème}3^{ème} CHAD
professeur Nathalie Hallay



Le lancement du Projet d'Etablissement 2020-2025 ;

EN RÉSUMÉ :

2020, C'EST

Le maintien des cours pour les classes à horaires aménagés durant la pandémie ;

L'acquisition d'écrans numériques interactifs facilitant les cours en visioconférence et l'apprentissage sur les outils d'écriture musicale ;

Les actions ciblées envers les structures oeuvrant avec des publics spécifiques.



FINANCES

Comptes administratifs 2020

LE BUDGET PRINCIPAL

Un budget équilibré et adapté.

BUGDET PRINCIPAL 2020					
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS
	BUDGETÉ °	RÉALISÉ*	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2020
FONCTIONNEMENT	85 741 497,00 €	80 844 008,47 €	94 196 700,59 €	85 031 994,06 €	4 187 985,59 €
INVESTISSEMENT	19 066 067,52 €	10 441 016,09 €	19 066 067,52 €	10 431 583,26 €	- 9 432,83 €

*BP+DM+RAR

*Rattachements compris

 Ce montant prend en considération l'affectation du résultat N-1 : 8 241 907,59

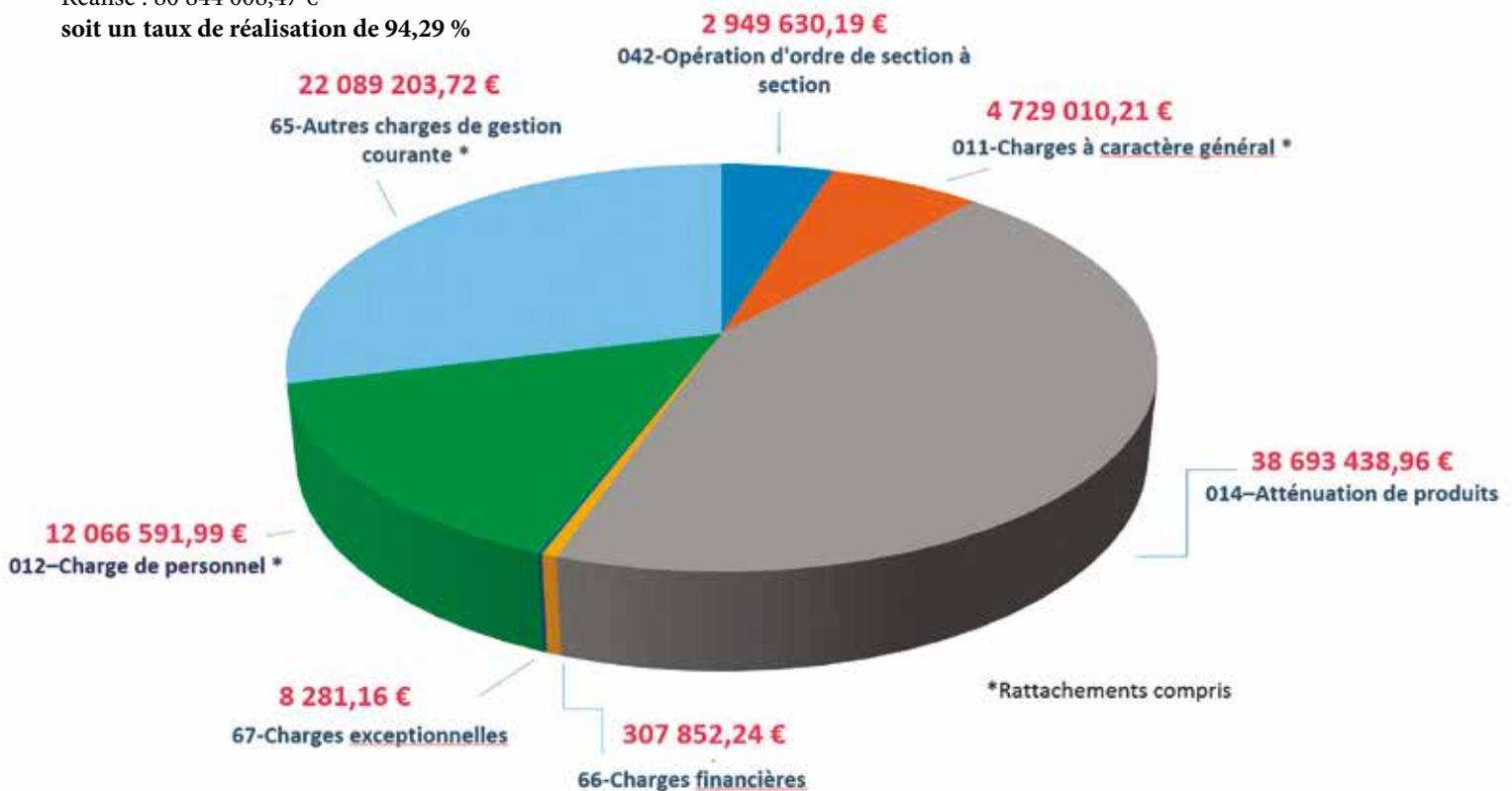
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2020, les dépenses de fonctionnement (rattachement compris) :

Budgété : 85 741 497,00 €

Réalisé : 80 844 008,47 €

soit un taux de réalisation de 94,29 %



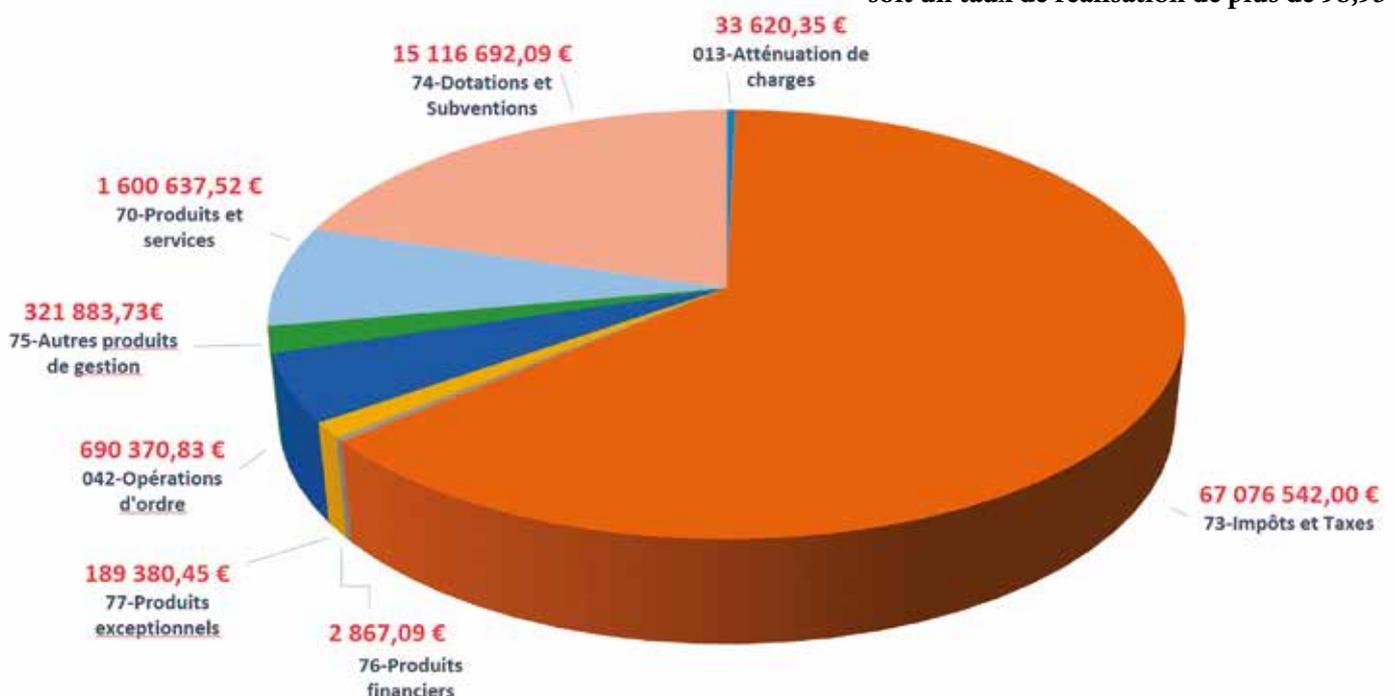
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement :

Budgété : 85 954 793,00 € (résultat n-1 soit 8 241 907,59 € non compris)

Réalisé : 85 031 994,06 €

soit un taux de réalisation de plus de 98,93 %



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

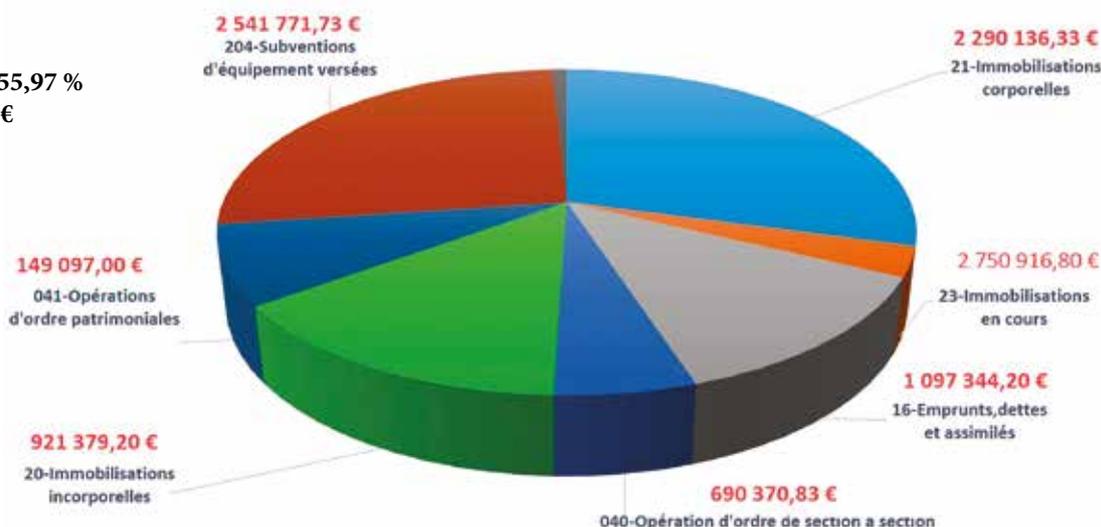
Pour l'exercice 2020, les dépenses de d'investissement :

Budgété : 18 654 254,37 €

Réalisé : 10 441 016,09 €

soit un taux de réalisation de 55,97 %

Reste à réaliser : 3 429 624,02 €



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2020, les recettes

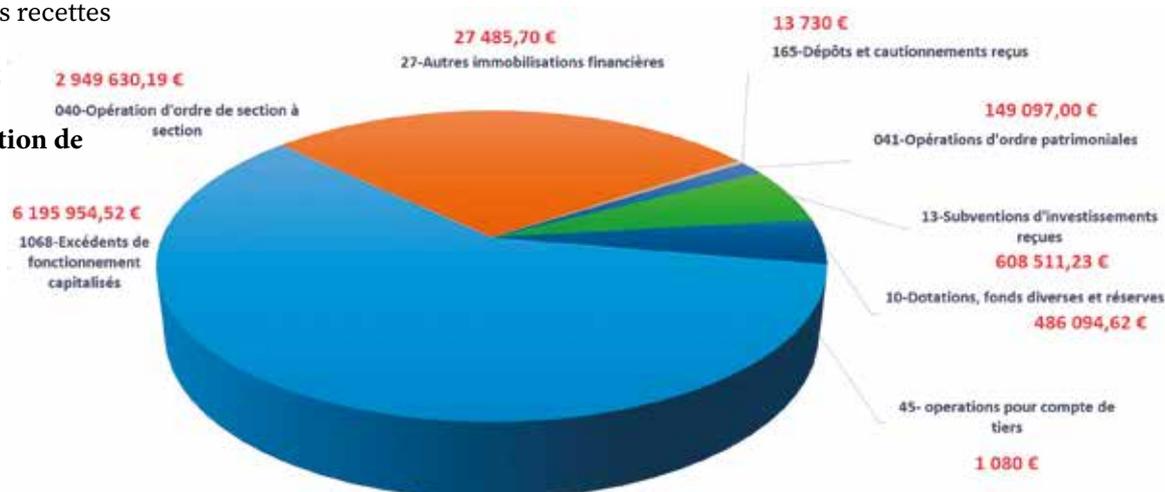
de d'investissement :

Budgété : 19 066 067,42 €

Réalisé : 10 431 583,26 €

soit un taux de réalisation de

plus de 54.71 %



LES BUDGETS ANNEXES (BA)

(soumis à la tva, les montants sont exprimés HT)

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dispose de 10 budgets annexes : Hôtels d'entreprises, Coopérative l'Haricot Tarbais, Location des Téléports et location d'immeubles, Gestion de l'eau, Gestion de l'assainissement, Parc d'activités des Pyrènes, ZAC Ecoparc, ZA du Gabas et de St Pé, ZAC CAP Aéro, Aménagement du Parc de l'Adour.

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Résultats consolidés de l'exercice

BUDGETS ANNEXES 2020					BP + BA 2020	
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS	RÉSULTATS CONSOLIDÉS
	BUDGETÉ *	RÉALISÉ*	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2020	
FONCTIONNEMENT	54 231 991,34 €	27 626 419,85 €	70 008 740,92 €	30 668 929,79 €	3 042 509,94 €	7 230 495,53 €
Excédent reporté n-1					29 774 119,60 €	38 016 027,19 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE					32 816 629,54 €	45 246 522,72 €
INVESTISSEMENT	35 632 520,02 €	8 273 964,69 €	36 531 174,44 €	5 337 590,37 €	- 2 936 374,42 €	- 2 945 807,25 €
Solde d'invest reporté					- 12 884 538,14 €	- 16 242 138,54 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE					- 15 820 912,56 €	29 004 364,18 €
SOLDE DES RAR (D-R)					- 1 678 874,22 €	- 5 080 656,24 €
SOLDE AVEC RAR					15 316 842,76 €	23 923 707,94 €

■ Ce montant prend en considération les affectations de résultat N-1 : 29 774 119,60

Après l'intégration des résultats des 6 syndicats dissous, suite au transfert des compétences Eau et Assainissement, l'excédent global s'élève définitivement à **26 774 115,86 €**

Une équipe du service Finances
composée de 7 personnes.

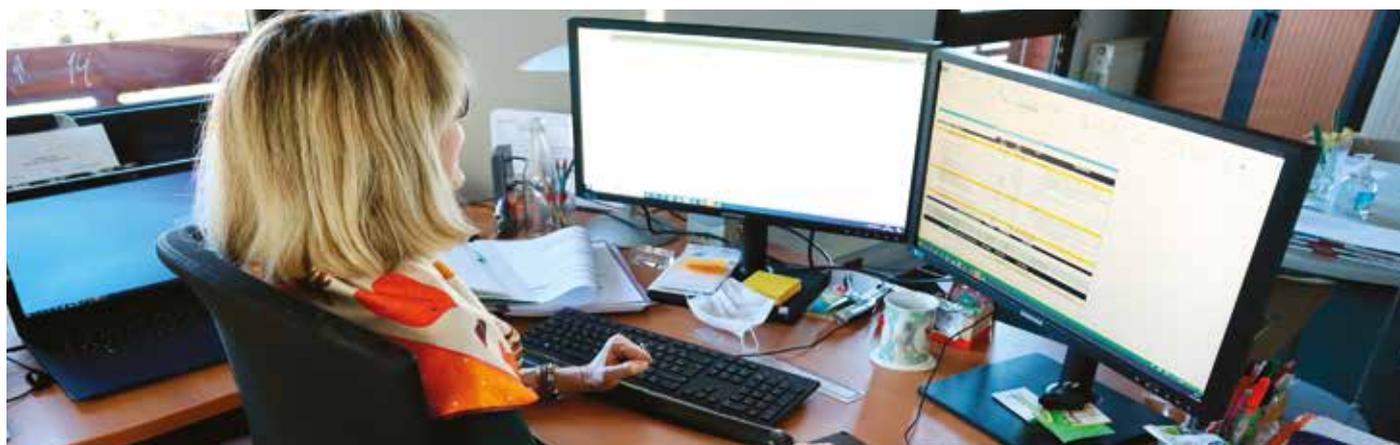


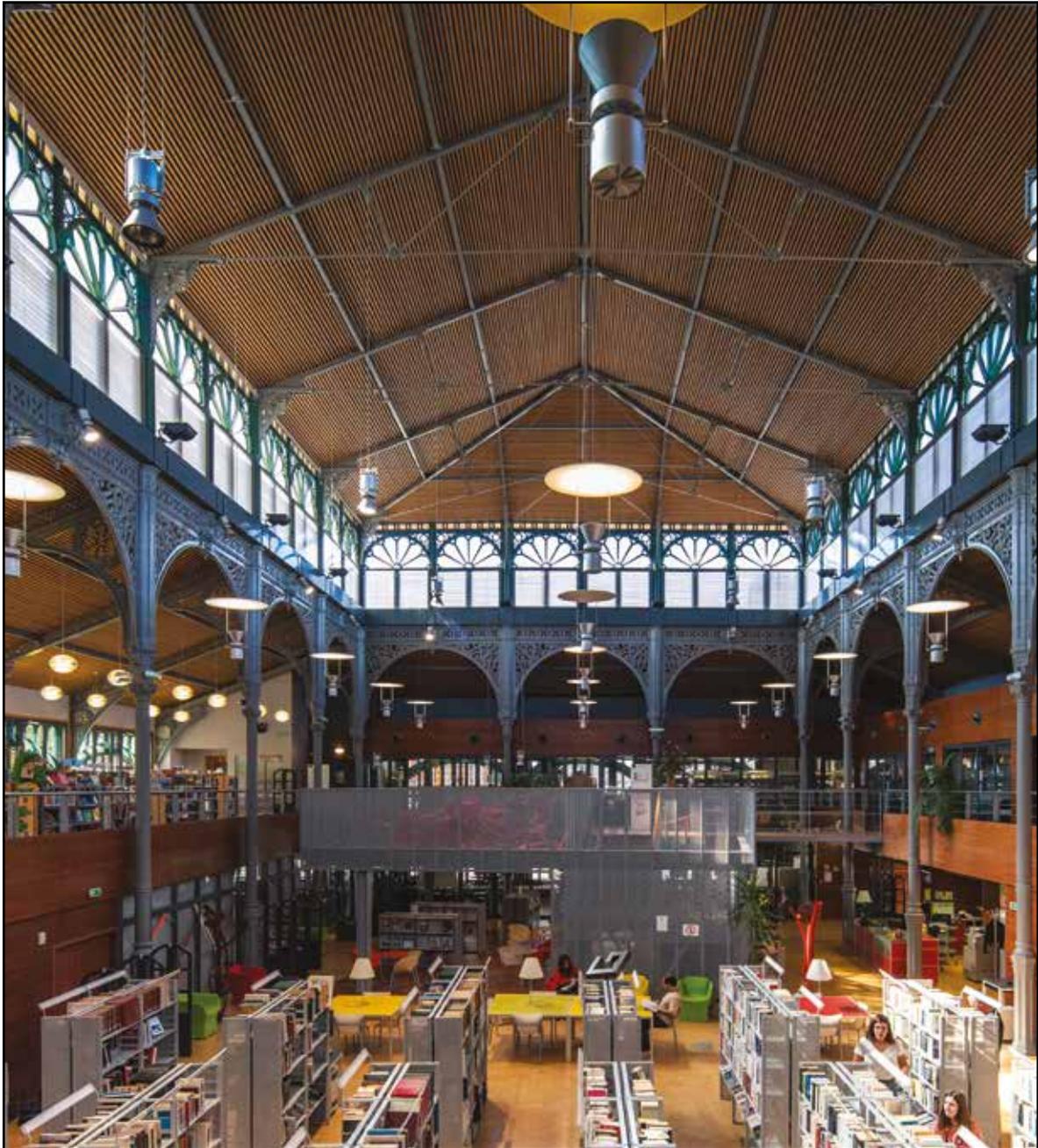
PLUS DE 30 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS DE 2017 À 2020

BUDGET PRINCIPAL		2017	2018	2019	2020	TOTAL
		3 731 908,41 €	4 786 617,30 €	6 476 214,08 €	8 504 204,06 €	23 498 943,85 €
BUDGET ANNEXES		1 157 613,98 €	822 382,66 €	1 568 992,75 €	3 181 205,70 €	6 730 195,09 €
	Total cumulé	4 889 522,39 €	5 608 999,96 €	8 045 206,83 €	11 685 409,76 €	30 229 138,94 €

DONT PRÈS DE 10 MILLIONS D'EUROS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

BUDGET PRINCIPAL		2017	2018	2019	2020	TOTAL
		163 196,69 €	1 031 374,41 €	2 227 294,53 €	1 577 468,58 €	5 049 334,21 €
BUDGET ANNEXES		1 157 613,98 €	822 382,66 €	1 568 992,75 €	1 221 071,91 €	4 770 061,30 €
	TOTAL	1 320 810,67 €	1 853 757,07 €	3 846 287,28 €	2 798 540,49 €	9 819 395,51 €





LECTURE PUBLIQUE

Le réseau de lecture publique s'est adapté toute l'année pour répondre aux attentes des usagers malgré le contexte de pandémie et a mené à bien ses projets de développement.

S'ADAPTER POUR SATISFAIRE AU MIEUX LES USAGERS



Des sacs pour la mise à disposition des réservations :
Plusieurs centaines de tote bags avec le logo du Réseau de lecture publique ont été distribués pour faciliter le prêt de 30 000 documents sur la période de mai à juin 2020.

DES ÉQUIPEMENTS EN CONSTANTE ADAPTATION POUR FAIRE FACE AU CONTEXTE SANITAIRE

Contexte sanitaire

Si les bibliothèques ont été les seuls équipements culturels à rester ouverts malgré les confinements successifs, les équipes ont dû s'adapter pour faire face à chaque nouvelle réglementation gouvernementale.

Click and collect

Tout comme les commerces, les bibliothèques / médiathèques et la ludothèque ont mis en place un système de click and collect. Lors des premières semaines de déconfinement des mois de mai et juin, les lignes téléphoniques pour la réservation d'ouvrages et de jeux ont été saturées d'appels. En effet, nos adhérents ayant épuisé les ressources documentaires empruntées en nombre avant les annonces gouvernementales ont été impatients de se réapprovisionner à nouveau.

Réouverture au public / mise en place des jauges

Les équipements ont réouvert dès le 12 mai en mettant en place des jauges et un circuit d'emprunt respectant les distanciations sociales. Les documents ont été mis en quarantaine et nettoyés pour ne pas favoriser la contamination.

LES PROJETS MENÉS À BIEN EN 2020

2020 – 2022, 3 années pour développer le réseau de lecture publique
Grâce au CTL signé avec la DRAC Occitanie, le réseau des médiathèques / ludothèque va se moderniser pour agir au plus près de la population.

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL)

Le Contrat-Territoire Lecture / Ce dispositif mis en place par le ministère de la Culture depuis 2010, a pour but de soutenir financièrement les collectivités territoriales, dans leurs missions de démocratisation de la culture, à travers l'offre documentaire, l'action culturelle et le développement numérique des bibliothèques. Il a été signé en juin 2020 entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie et le réseau de lecture publique de la CATLP.

2020 – 2022 : Un contrat / 3 axes stratégiques

1. Réaliser un diagnostic territorial pour définir durablement les enjeux de lecture publique

Le préalable indispensable à toute réflexion sur un schéma de développement de la lecture publique consiste à évaluer l'offre de lecture publique actuelle et en recenser tous les acteurs et les partenaires. Une analyse des fonds patrimoniaux pour élaborer un projet de conservation et de valorisation est lui aussi indispensable.

2. Renforcer les services de proximité pour une desserte équitable et inclusive

Sur notre territoire, le CTL vise à développer des actions de proximité pour desservir tous les publics. L'étude et la mise en œuvre d'un service de navette interbibliothèques permettant à la population d'emprunter, de rendre et de réserver des documents dans toutes les bibliothèques communautaires sans contrainte de localisation est un enjeu fort. Une réflexion sur la desserte du bibliobus, du portage à domicile et sur les actions hors les murs est programmée pour développer des services efficaces à l'échelle du territoire.

3. Valoriser les actions culturelles, numériques et patrimoniales pour des équipements attractifs et visibles

La politique d'action culturelle est un des axes du CTL pour la mise en œuvre d'actions agissant au plus près des habitants et tenant compte des droits culturels inscrits dans la loi NOTRe.



DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE- DIAGNOSTIC DE LECTURE PUBLIQUE

Etude diagnostic / Le CTL a contribué à lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un diagnostic du réseau de lecture publique. Depuis octobre 2020, le cabinet ABCD spécialisé en ingénierie culturelle est chargé de mener à bien cette étude. Un comité de pilotage constitué d'élus membres de la commission culture, disposant d'une médiathèque sur leur commune et de professionnels de la culture (Conseiller Livre et Lecture de la DRAC Occitanie, Directrice de la médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées, Directeur du Parvis) a été constitué pour suivre le déroulement de ce diagnostic et les préconisations en matière de développement du Réseau de lecture publique.

Enquête habitants « Dites-nous à quoi ressemblerait votre médiathèque/ludothèque idéale » : plus de 850 réponses !

Les habitants de l'agglomération sont globalement satisfaits du service rendu. Toutefois, ils sont nombreux à souhaiter le développement d'un service de navette interbibliothèques acheminant les documents, une offre documentaire diversifiée (davantage de jeux, de DVD...), des aménagements d'espaces plus conviviaux et des horaires adaptés à leur rythme de vie.



L'ÉVOLUTION DE LA LECTURE NUMÉRIQUE

Le boom des inscriptions sur la plateforme numérique

L'équipe de médiation numérique est restée disponible pendant les périodes de fermeture des équipements pour répondre à la demande croissante des usagers qui voulaient expérimenter la lecture numérique : dépannage informatique, inscription, conseils ont été prodigués pendant cette période. De nouveaux adhérents ont été séduits par cette offre mise à disposition gratuitement sur le site internet des bibliothèques.

En 2020, 686 adhérents ont bénéficié du service d'emprunt de livres numériques dont un tiers s'est inscrit lors du 1^{er} confinement, plus de 2 570 livres ont été téléchargés sur le site du réseau de lecture publique.

FINALISATION DU PROGRAMME DE LA FUTURE MÉDIATHÈQUE

2020 a été l'année de réécriture et de finalisation du programme architectural, fonctionnel et technique de cet équipement, qui développe les attentes de notre collectivité par rapport à la construction d'une médiathèque principale d'agglomération sur le site du bâtiment 111 de l'arsenal de Tarbes. Ce document constitue un approfondissement du programme élaboré en 2017 par le cabinet Emergences Sud. Au plan technique, deux assistances à la maîtrise d'ouvrage (AMO) ont apporté leur contribution, l'une en matière d'économie de la construction (pré-chiffrage du projet), l'autre pour la qualité environnementale du bâtiment (QEB).



Gratuité : La délibération du 19/11/2020 octroi la gratuité pour l'accès aux équipements du réseau de lecture publique, elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021

EN RÉSUMÉ :

2020, C'EST

Des centaines de sacs distribués dans le cadre de l'opération click and collect et de nombreuses adhésions à notre plateforme de livres numériques ;
 La signature du CTL avec la DRAC Occitanie et le démarrage de l'étude « diagnostic de lecture publique » impliquant agents, élus et habitants ;
 Le programme de la future médiathèque d'agglomération finalisé, prêt pour le lancement de l'avis de concours d'architecte.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

MIEUX ACCUEILLIR

L'impact de la crise sanitaire dans la filière sportive pour l'année 2020 a été très fort. À ce titre, les équipements sportifs ont été totalement fermés de mars à juin 2020. Une ouverture partielle a été autorisée pour le public dérogatoire (personnes en situation de handicap, ou disposant d'un certificat médical ou professionnel) de juin à décembre 2020.

LES PISCINES DE L'AGGLOMÉRATION



LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES

Activité arrêtée de mars à juin 2020

Fréquentation (1^{er} trimestre 2020)

Scolaires :	11 875
Public :	20 509
Associations :	7 483
Activités :	2 159
Espace Bien-être :	1 519
Total :	43 545

Ouverture du bassin extérieur pour la saison estivale (15 juin au 15 septembre 2020) avec une jauge limitée et dans des conditions d'accueil très strictes : **10 270 entrées.**

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), LA PISCINE MICHEL RAUNER (SÉMÉAC)

Activité arrêtée de Mars à Juin 2020

Le classement du bassin extérieur en établissement recevant du public de type Plein Air a permis au service de maintenir un minimum d'activité pour le public et les clubs de natation.

Une nouvelle activité « le sauvanage » s'est déroulée à la piscine Tournesol pour les enfants des Quartiers Politique de la Ville pour lutter contre la noyade accidentelle en piscine qui touche chaque année près de 500 enfants de moins de 6 ans.

Il n'y a pas eu de compétition en 2020.

Fréquentation (1^{er} trimestre 2020)

	FREQUENTATION PAR CATEGORIE			
	P BOYRIE	TOURNESOL	RAUNER	Total des piscines
Public (et institution)	27 266	132	3 501	30 899
Animation GT	0	0	0	0
Scolaires	12 955	9 963	4 529	31 795
Clubs	6 058	508	753	7 319
Associations	0	3 214	60	3 274
Evènementielle	0	0	0	0
Total fréquentation par piscine	42 279	13 685	8 843	73 287

Ouverture du bassin extérieur pour la saison estivale (15 juin au 15 septembre 2020) avec une jauge limitée et dans des conditions d'accueil très strictes : **14 395 entrées**

Stage « sauvanage » : pendant les vacances de la Toussaint et celles d'été, plus de 100 enfants ont bénéficié de ce dispositif.



L'USINE DES SPORTS (BÂTIMENT 313)

L'Usine est un complexe multisports (chantier en cours) d'une superficie de 11 000 m² situé au sein de l'ancien Arsenal de Tarbes. Plusieurs pratiques sportives seront présentes dont une piste d'athlétisme de 200 m et des murs d'escalade permettant l'accueil de compétitions de niveau international sur les 3 disciplines (blocs, vitesse, difficulté). 2 terrains multisports viendront compléter l'offre.

Le concours d'architecture a été lancé en 2017 et c'est le groupement IDOM, DUFFAU et Associés et Alayrac qui a été retenu.

L'année 2020, malgré la crise sanitaire, a permis de démarrer les travaux en juillet avec une durée estimée à 18 mois.



L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE

Les courses de chevaux organisées à l'hippodrome de Laloubère sont télévisées. Ces retransmissions permettent d'étendre considérablement la notion de fréquentation de l'hippodrome.

L'hippodrome génère une recette de paris de plus de 10 millions d'euros. La piste est une référence pour sa qualité devenue exceptionnelle au dire des professionnels. Les courses se font en journée et en semi-nocturne.

Pas de courses pour l'année 2020.



LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Etablissement fermé de mars à juin 2020. Réouverture partielle de juin à décembre. **Aucune manifestation n'a eu lieu en 2020.**

LA MAISON DE L'ESCRIME

Etablissement fermé de mars à juin 2020. Ouverture partielle de juin à décembre 2020 pour le public dérogatoire.

Les faits marquants 2020 :

Janvier 2020 : Épreuve de Zone M7 à M13 (2 régions ; Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

100 participants, 200 spectateurs.

Janvier 2020 : Stage Club M7 à M13, Bassin de Formation, CREFED et Pôle France Relève Sabre Tarbes, entraînement et formation (arbitres et moniteurs) **40 participants.**



ENVIRONNEMENT

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a pour compétence « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants : la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, l'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GeMAPI), et enfin, les chemins de randonnée (compétence facultative).

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte deux stations : une à Tarbes et une à Lourdes.

Une station fixe au lycée Jean Dupuy permet de mesurer en continu les polluants suivants : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, particules en suspension, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques et benzène.

Depuis mars 2017, un avenant à cette convention a été signé afin d'intégrer les stations de mesures de la ville de Lourdes.

Ainsi, quotidiennement, un indice ATMO est calculé et édité dans la presse locale et sur le site de la Communauté d'agglomération. En outre, ATMO Occitanie envoie mensuellement une analyse plus exhaustive des stations.

En 2020, la qualité de l'air a été globalement bonne, sans dépassement du seuil d'information et de recommandation pour aucun des polluants réglementés. Pour l'ozone, au vu des conditions climatiques, la valeur réglementaire relative à la protection de la santé a été dépassée pendant 12 jours de mai à août (6 jours à Lourdes et 6 à Tarbes). Pour les particules en suspension inférieures à 10 microns, il a été constaté 9 jours d'épisode de pollution de l'air en février-mars et octobre-novembre (2 jours à Lourdes et 7 à Tarbes).

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) succède au Plan Climat énergie Territorial (PCeT) de l'ex Grand Tarbes. Il a été adopté en septembre 2020 et concerne tout le territoire de la CATLP, il sera évalué à mi-parcours en 2023 pour être soumis à avis de l'Etat.

Le PCAET vise deux objectifs : **l'atténuation** (limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)) et **l'adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire. Il comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. La SPL Agence Régionale Energie et du Climat d'Occitanie (anciennement ARPE) nous a accompagné depuis 2017 dans l'élaboration de ce document.

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics du bâti, sur les installations climatiques mais également par un suivi de ses consommations.

L'intégration des nouveaux équipements lors de la fusion des EPCI et la prise de compétence Eau et Assainissement, le nombre de contrats " énergies " a été multiplié par 3 avec 116 contrats d'électricité et 12 sites gaz.

Le gaz représente : 325 000 € pour 6 000 000 kWh

L'électricité représente : 1 600 000 € pour 15 000 000 kWh

Cela correspond à la consommation énergétique de **150 logements**. Les différentes évolutions de périmètre rendent difficile le suivi de l'évolution des consommations énergétiques.

Les contrats de fourniture et d'acheminement d'énergies (électricité et gaz) sont issus d'une participation de la CATLP au groupement d'achat du SDE65 qui regroupe 86 acheteurs publics du département et qui se terminera au 31 décembre 2021.

En 2020, par exemple, la CATLP a mis en œuvre une Gestion Technique Centralisée (GTC) dans les bâtiments des Téléports 1 et 2 à Juillan afin d'optimiser les consommations d'énergies de ces deux bâtiments (2 000m² chacun) et le confort des utilisateurs (près de 600 personnes). Grâce à la prestation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la CATLP a retenu l'offre de la société Inter Energies.

Ces travaux s'élèvent à 110 000 euros HT et ils ont un temps de retour sur investissement de 6 ans. Le chantier a eu lieu en site occupé au cours des mois d'août à novembre pour une mise en service avant l'hiver 2020.

MISSION DE CONSEIL EN ÉNERGIE AUX COMMUNES DE LA CATLP

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) a choisi d'être épaulée par le Syndicat Départemental des Hautes Pyrénées (**SDE65**) afin d'augmenter le nombre de rénovations énergétiques d'équipements publics de ses communes membres. Suite à une consultation de bureaux d'études techniques, la CATLP a donc confié, à compter du 1^{er} septembre et ce pour un an, la mission au SDE65. Elle est évaluée à 86 jours travail sur une année.

Cela se concrétise par la mise en place d'une mission de conseil en efficacité énergétique que la commune peut solliciter dès à présent et ce gratuitement.

Par le biais d'un courrier envoyé à toutes les communes, la CATLP a recensé les besoins en ingénierie de son territoire. Les communes ont pu faire remonter leurs besoins d'accompagnement et par conséquent bénéficier de l'intervention du conseiller. 18 communes ont souhaité être accompagnées dans leurs projets. 73 bâtiments ont été recensés pour bénéficier d'une étude. En 2020, le conseiller a réalisé 26 jours de travail, pour 12 études énergétiques auprès de 8 communes.

EN 2020, LA CATLP A LANCÉ DEUX APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) :

Plantation de haies champêtres :

Cet AMI est ouvert à toutes les 86 communes membres de la CATLP, aux syndicats dont la CATLP est membre (SMNAEP Tarbes nord...) et aux structures publiques ou parapubliques dont la CATLP est membre (GIP...). L'AMI vise à accompagner la plantation de nouvelles haies champêtres, la restauration de haies bocagères dégradées (présentant plus de 50 % d'arbres manquants) et la création de bosquets. La Maison de la Nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (MNE65) a assuré la prestation d'accompagnement des communes. Lancé en octobre 2020, cet AMI a permis de financer la réalisation de 2 574 mètres de haies pour le compte de 9 communes.

Implantation d'ombrières photovoltaïques de parkings appartenant à la CATLP :

Pour valoriser son patrimoine foncier, l'AMI « ombrières de parkings » vise à identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par la conclusion d'un bail relatif à l'occupation des parcelles du parking de la Cartoucherie à Tarbes, du parking Alstom à Séméac et sur l'aire de covoiturage de Tarbes Est à Séméac.

L'objet principal du projet est de voir émerger rapidement une installation de production d'électricité photovoltaïque sur les parcelles en question qui permettrait de produire de l'énergie électrique, de valoriser le patrimoine foncier intercommunal et de promouvoir la production d'énergies renouvelables. Lancée au cours du mois de juillet 2020, cet AMI a permis de sélectionner la société OPALE Energies Naturelles parmi 4 candidatures.

Si la société est lauréate à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie en juillet 2021, la réception des ouvrages est attendue pour la fin de l'année 2022.



Plantation d'une haie bocagère sur la commune de Gayan.

ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CATLP a transféré sa compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au SYMAT. Ce syndicat a donc vu s'étendre son périmètre d'actions puisqu'il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des 7 anciens EPCI depuis le 1^{er} mars 2017.

En 2020, 63 341 Tonnes (T) ont été collectées, 27 731 T d'ordures ménagères et déchets assimilés (43,78%) et 35 611 T de collectes « séparées » (56,22%) ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 8 503 T (24%) de multi matériaux (papiers et emballages), 4 067 T (11%) de verre et 23 040 T (65%) d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Le SYMAT adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (SMTD65) qui exerce la partie « traitement » de la compétence, y compris les opérations de transport secondaire (des centres de transfert aux centres de traitement), de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les déchets pris en considération sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination (déchets ménagers et assimilés, déchets verts et déchets collectés en déchèteries).

La CATLP vote la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, depuis l'instauration de la redevance spéciale, les exonérations pour les producteurs de déchets non ménagers qui en font la demande. En 2020, les collectes d'ordures ménagères ont été comptabilisées de manière réelle dans 30 communes via la TEOMI (TEOM Incitative). En sus, en 2020, la TEOMI a été votée pour être instaurée sur 21 communes supplémentaires pour paiement en 2021.

GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

2020 a permis d'être membre de quatre syndicats GeMAPIens représentant les quatre bassins versants de la CATLP : Adour et affluents (dont l'Arros en 2020), Gabas, Gave de Pau amont et Gave de Pau aval. La CATLP est restée compétente pour l'item 5 du Gabas.

En 2019, la CATLP a transféré la compétence GeMAPI sur tout son territoire et perçu la taxe GeMAPI, perçue sur les 4 taxes « habituelles ».

La GEMAPI est une nouvelle compétence transférée aux EPCI FP depuis le 1^{er} janvier 2018 ; selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1), l'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2), la défense contre les inondations (item 5), et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

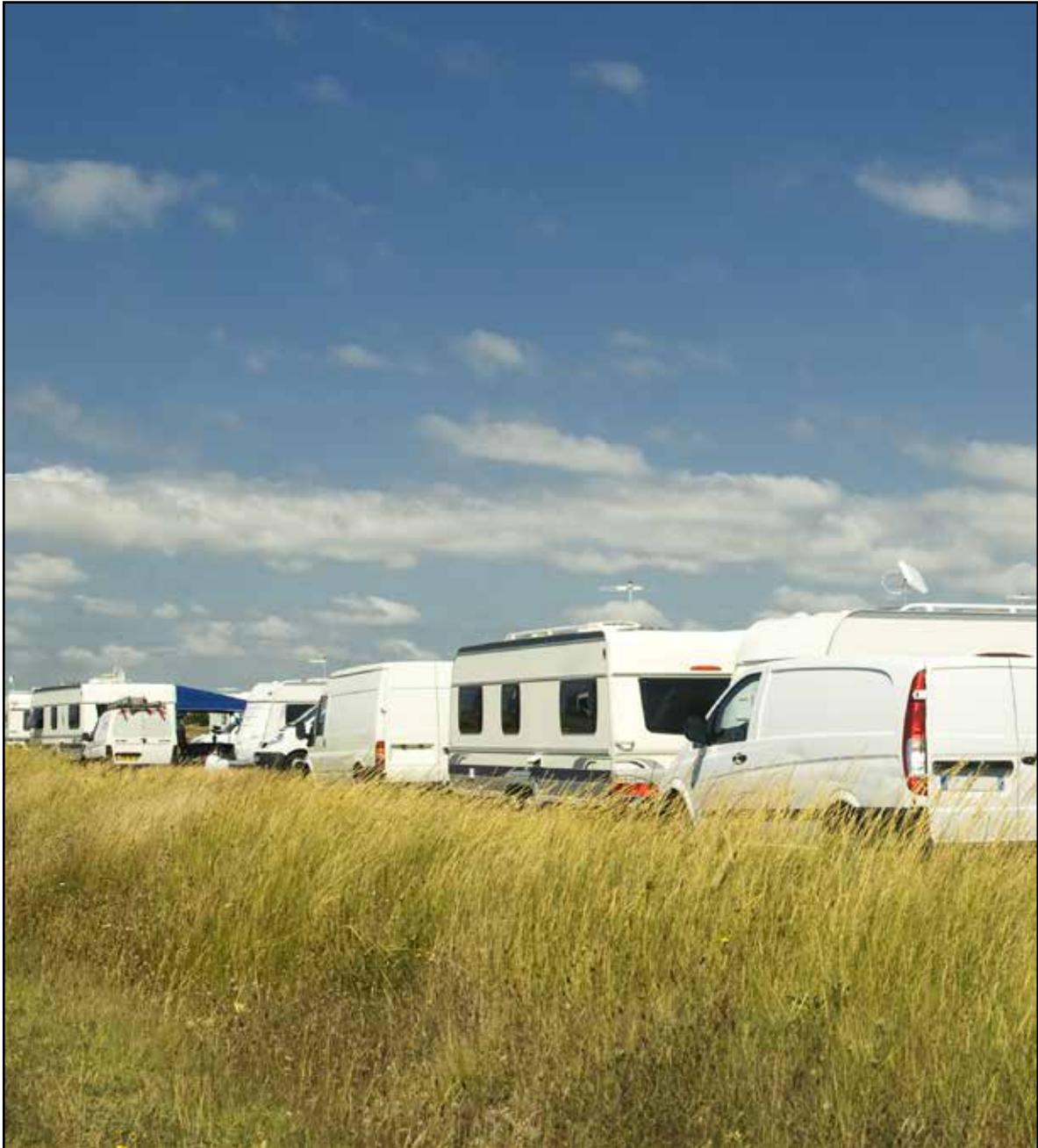
SENTIERS DE RANDONNÉE

Six des sept EPCI fusionnés en janvier 2017 avaient créés et entretenus des sentiers de randonnée sur leurs territoires. Un état des lieux très précis avait été réalisé pendant l'été 2017 pour déterminer, sur ces sentiers communautaires, ce qui avait été fait, dans quels états ils étaient et dans quelle mesure il était possible de prendre cette compétence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il a révélé un manque d'entretien sur plusieurs secteurs, des fermetures de portions par la pousse de la végétation, un manque de balisage ... et bien entendu un manque d'harmonisation sur le nouveau territoire communautaire.

Touchant du doigt tout l'intérêt de faire découvrir l'agglomération par ces sentiers, il a été choisi, en 2017, de garder cette compétence au sein de l'agglomération **pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par un maillage de sentiers qui permettent aux habitants et aux visiteurs de découvrir nos richesses par la marche et/ou le vélo tous chemins.**

2020 a permis de se donner les moyens humains, matériels et financiers d'exercer cette compétence et de gérer au quotidien cette nouvelle compétence et les 600 kilomètres qu'elle représente.

Les travaux d'entretien, tonte, balisage ... sont réalisés en grande partie en régie par le personnel du service Environnement mais également par des personnes en insertion via un marché spécifique pour le CaminAdour ou du personnel communal de Bours. En sus, des jeunes des quartiers prioritaires politique de la ville, sont venus travailler au sein du service pendant 10 jours dans le cadre d'un chantier « 1^{ers} pas vers l'emploi », en mars et en octobre.



GENS DU VOYAGE

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampon), conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.



La CATLP participe à l'élaboration et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat du voyage (2018-2023), élaboré conjointement par l'Etat et le Département, dont l'objectif majeur est l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage.

Dans le prolongement de ce schéma, la CATLP a prévu de participer financièrement au fonctionnement de la nouvelle MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) mise en place, pour l'aide à la sédentarisation des gens du voyage qui en font la demande.

La CATLP dont la mission première est la gestion des aires d'accueil sur son territoire, engage, également les procédures d'expulsion auprès de la préfecture, à la demande des propriétaires, publics ou privés, des terrains occupés par les gens du voyage.

ÉVÉNEMENTS ET TRAVAUX SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Durant la période de confinement total, la CATLP a continué à œuvrer pour le maintien des prestations d'accueil et de gestion des aires des gens du voyage.

Le Conseil Communautaire a voté pour la diminution du montant de la taxe journalière, passant de 1,60 € à **1,00 €**, afin de contribuer à l'aide sociale des gens du voyage dont la précarité a augmenté durant cette période.

Depuis l'installation du système de télégestion en 2020, sur chacune des aires gérées par la CATLP, on ne déplore plus de vols de fluides, ni de dégradations des murs et portes, d'autant que les locaux techniques ont vu leur solidité renforcée, par l'installation de portes blindées et la création de murs intérieurs banchés, rendant leur violation impossible.

L'habitat sur les aires a été amélioré, en mettant hors d'eau l'ensemble des cuisines-buanderie sur les aires de Soues et Alstom, pour la plus grande satisfaction des résidents qui en bénéficient. Des travaux du même genre sont prévus en 2021 pour l'aire de Las Gravettes.

La surface de l'aire de grands passages actuellement de 3.5 hectares, qui devait être agrandie courant dernier trimestre 2020, grâce à l'acquisition d'une parcelle limitrophe, de façon à ce que sa superficie dépasse les 4 hectares, le sera au premier semestre 2021.

Egalement, les travaux d'amélioration pour le drainage du sol, de l'aire de Lespie, prévus en 2020, pour lutter contre la rétention des eaux de pluie, en raison des nappes phréatiques importantes et des eaux de lavage des caravanes, ont été reportés à octobre 2021.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La CATLP gère

8 aires d'accueil situées à Aureilhan (Laborde de Loste), à Bordères-sur-l'Échez (Django Reinhardt), à Ibos (Bois du Commandeur), à Laloubère (le Moulin), à Odos (le Galopio), à Soues (les Rives de l'Adour) et à Tarbes (Las Gravettes et Pont de l'Alstom). Sur six de ces aires, pour un total de **67 emplacements** ont été comptabilisés **23 751 jours d'occupation** des emplacements.

1 aire de grands passages, chemin de Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité de 100 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes, de 30 à 100 caravanes, du 1er avril au 31 octobre, sur une durée d'une à deux semaines. L'année 2020, très particulière en raison des confinements successifs, n'a pas vu l'arrivée des grands groupes. Cependant, l'aire a été occupée, du 15 juillet à début novembre 2020, pour absorber, autant que faire se peut, les campements illicites autour de la Communauté d'agglomération.

1 aire tampon de Lespie, à Ibos, route d'Azereix. Cette aire, ouverte depuis octobre 2018, ayant une capacité d'accueil de 40 familles, a la vocation principale d'accueillir, pour une courte durée (1 mois environ), des familles de passage qui ne souhaitent pas résider sur des aires d'accueil. A la différence de l'aire de grands passages, l'aire de Lespie est ouverte toute l'année.

Aire Rives de l'Adour à Soues



EQUIPEMENTS EN PROJET :

1 aire d'accueil à Lourdes, au Béout, est en projet. Un appel à candidature pour une maîtrise d'œuvre a été faite et un projet d'architecture sera retenu courant 2021. Cette aire d'une capacité de 19 emplacements sera télé gérée et équipée d'un système de gestion des flux des caravanes à l'entrée. Elle devrait ouvrir fin 2022 début 2023.

12 terrains familiaux, à Séméac ont été prévus en 2019, pour respecter la conformité du schéma départemental. Le bureau de maîtrise d'œuvre retenu sera notifié au deuxième semestre 2021. Le montant estimé de l'opération de 837 380 € HT sera subventionné par l'Etat, à raison de 413 800 €, au titre de la DSIL, et de 256 104 € au titre des crédits Gens du Voyage de la DDT (BOP 135 GDV). Les travaux pourront alors débuter en 2022, pour une location de chaque terrain familial en 2023. Chaque parcelle de 350 m² environ, disposera d'un local de 25 m² environ, comprenant une pièce de vie, avec cuisine, des sanitaires, un conduit pour un poêle à bois. A la différence d'une aire d'accueil de gens du voyage, chaque terrain familial sera clôturé et équipé de compteurs individuels (eau et électricité).

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) :

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle MOUS départementale, prévue en 2019, la CATLP a, par délibération, approuvé sa participation. Celle-ci est calculée au prorata de sa population, soit 21 500 €, sur un coût total de fonctionnement de la MOUS de 80 000 € (40 000 € pour l'Etat).



Aire du Pont Alstom
Tarbes

La CATLP fait appel à divers prestataires dans le cadre de la gestion de ses aires d'accueil :

Exploitation des aires :

Depuis 2013, la CATLP fait appel au prestataire VAGO (33260 La Teste De Buch). Le dernier marché annuel reconduit en 2018, se termine fin 2021. Le montant initial du marché est de 347 639,88 € TTC pour les 6 aires d'accueil en fonctionnement, ainsi que l'aire tampon et l'aire de grands passages. Un nouvel appel d'offres sera publié courant septembre 2021.

Travaux et prestations pour des interventions liées aux gens du voyage :

Le marché annuel de travaux et de prestations, avec l'entreprise FRECHOU (65320 TARASTEIX), concernant principalement des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de terrassement, pour répondre, en urgence, aux nécessités de protections de terrains ou suite à des actes de vandalisme, pour des interventions

liées aux gens du voyage, s'est achevé en 2020. Un nouveau marché d'un an, reconductible 3 fois, pour des prestations similaires, a été relancé en 2020 et attribué en 2021 à l'entreprise FRECHOU, pour un montant annuel maximum de 156 000 € TTC.

Maintenance du système de télégestion des aires d'accueil :

Le système de télégestion, en mode de prépaiement, permet de suivre à distance les consommations en temps réel jusqu'à la facturation. Ce système sécurisé est équipé d'alarmes, pour détecter toute intrusion dans les locaux techniques sensibles, coupant les fluides instantanément sur l'ensemble de l'aire. Nécessitant une maintenance de la part du prestataire, un premier contrat annuel reconductible, comprenant l'hébergement, l'évolution du système et la maintenance à distance en cas de dysfonctionnement, a été signé, en 2020, pour les aires du Pont Alstom, de Las Gravettes et de Soues, deux ans après la mise en service du système. Le montant de cette prestation s'élève à 6 318 € TTC pour 45 emplacements.

EN RÉSUMÉ :

2020, C'EST

- 8 aires d'accueil ;
- 1 aire d'accueil supplémentaire en projet ;
- 1 aire de grands passages ;
- 1 aire tampon ;
- 1 projet de sédentarisation pour 12 logements en terrains familiaux ;
- 807 236.66 € de dépenses de fonctionnement ;
- 238 522.57 € de recettes de fonctionnement ;
- 193 445.67 € de dépenses d'investissement ;
- 17 720.00 € de recettes d'investissement.



RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE, AVANT TOUT.

L'année 2020 aura été particulièrement marquée par la crise sanitaire et son impact sur les services publics avec la fermeture de tous les établissements recevant du public, la mise en place en urgence du travail à domicile et la poursuite de l'activité administrative malgré tout.

Le service des Ressources Humaines a été bien évidemment affecté par la gestion de cette crise, comme d'autres services administratifs ou techniques qui ont maintenu le service public à flot. Bien qu'administratives, de nombreuses missions n'ont pas été réalisées à distance : la rédaction des documents administratifs (contrats, arrêtés,..), l'établissement des autorisations de déplacements dérogatoires, la communication avec les représentants du personnel, le suivi de cette crise en collaboration avec le service Prévention.

Cette situation si particulière aura permis de mettre en lumière la capacité d'adaptation et la réactivité d'agents très mobilisés pour maintenir la qualité du service public et répondre aux attentes en internes de leurs autres collègues.



LES EFFECTIFS 2020

Sur le budget principal, Effectif des titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2020 :

Répartition par filière, par cadre d'emplois, par temps d'activité : 237 agents dont 139 femmes et 98 hommes.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2020 :

Répartition de ces agents par filière, par cadre d'emplois, par type de recrutement, par temps d'activité : 30 agents dont 17 femmes et 13 hommes.

Sur le budget annexe de l'Eau, Effectif des titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2020 :

Répartition par filière, par cadre d'emplois, par temps d'activité : 24 agents dont 11 femmes et 13 hommes.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2020 :

Répartition de ces agents par filière, par cadre d'emplois, par type de recrutement, par temps d'activité : 9 agents dont 4 femmes et 5 hommes.

Sur le budget annexe de l'Assainissement, Effectif des titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2020 :

12 agents dont 1 femme et 11 hommes.

Mise à disposition des agents au cours de l'année 2020 :

Mise à disposition partielle auprès des mairies :
4 agents de catégorie C – filière administrative
1 agent de catégorie A – filière administrative

Mise à disposition de la Mairie de Tarbes auprès de la CATLP :

1 agent de catégorie A – filière administrative
1 agent de catégorie C - filière administrative

Mise à disposition de la Mairie de Lourdes auprès de la CATLP :

1 agent de catégorie A – filière administrative
(durant 4 mois)
1 agent de catégorie B – filière administrative
2 agents de catégorie C – filière administrative

Mise à disposition de la CATLP auprès de la Mairie de Lourdes :

1 agent de catégorie B – filière administrative

Mise à disposition de la CATLP auprès du GIP :

1 agent de catégorie A – filière administrative.

LES CHIFFRES 2020

Recrutement au cours de l'année 2020

1 agent de catégorie B – filière administrative au service Mobilité en qualité de responsable du pôle des Transports scolaires,

1 chargé d'affaires (catégorie A – temps complet) au service Développement économique en charge de l'instruction des dossiers de subvention et de l'ingénierie financière,

1 chef de projet (catégorie A – filière administrative-temps complet) pour le projet "Action Coeur de Ville",

Pour le service Eau & Assainissement,

1 technicien - filière technique (catégorie B temps complet) au pôle exploitation,

1 gestionnaire administratif (catégorie C – filière administrative),

1 chargé de suivi des dossiers de dégrèvement (catégorie C – temps complet),

1 responsable du bureau d'études contractuel – ingénieur (catégorie A à temps complet),

1 responsable du pôle exploitation contractuel – ingénieur (catégorie A à temps complet),

1 technicien en charge du suivi des DSP contractuel (catégorie B à temps complet),

1 technicien en charge de la gestion du SPANC titulaire (catégorie B à temps complet),

1 adjoint technique prescripteur en urbanisme contractuel – adjoint technique (catégorie C à temps complet),

3 adjoints techniques contractuels en chargé des petits travaux en eau potable (catégorie C à temps complet).





Au 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau & Assainissement a été transférée aux établissements publics de coopération intercommunale.

La CATLP a ainsi accueilli 35 agents dont 28 de la ville de Tarbes, 2 du Syndicat Assainissement Adour Alaric, 3 de la mairie de Juillan, 1 du Syndicat d'eau potable des 3 Vallées, et 1 personne de la mairie de Lourdes.

L'étude réalisée par le cabinet COGITE a mis en évidence des besoins d'investissements dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Le choix des élus a alors été de structurer et de renforcer ce service en procédant au recrutement de 11 agents, toutes catégories confondues (A, B et C). Venant d'horizons et d'origines diverses, la gouvernance a souhaité harmoniser les régimes de rémunération, tout en conservant les engagements pris lors de la fusion de 2017 pour préserver au mieux les avantages acquis des agents.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

BUDGET PRINCIPAL

Titulaires :

Catégorie A : 25 femmes, 28 hommes

Catégorie B : 32 femmes, 26 hommes

Catégorie C : 82 femmes, 44 hommes

Contractuels :

Catégorie A : 5 femmes, 5 hommes

Catégorie B : 12 femmes, 7 hommes

Catégorie C : 1 femme.

2 emplois fonctionnels sont occupés par des hommes.

Départs à la retraite en 2020

2 agents de catégorie A - filière culturelle

1 agent de catégorie B – filière sportive

1 agent de catégorie B – filière administrative

1 agent de catégorie C – filière technique

MASSE SALARIALE

BP 2020 : 12 586 376 € inscrits initialement.

L'évolution de la masse salariale présentée dans ce document est basée sur un GVT à 2.50 %.

Heures supplémentaires : En principe, elles ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :

70 agents perçoivent la NBI au 31 décembre 2020:

43 agents de catégorie C, 14 agents de catégorie B et 10 agents de catégorie A.

Temps de travail : 29 jours de congés annuels, 7 jours du Président.

BUDGETS ANNEXES EAU

Titulaires :

Catégorie A : 1 femme

Catégorie B : 1 femme, 1 homme

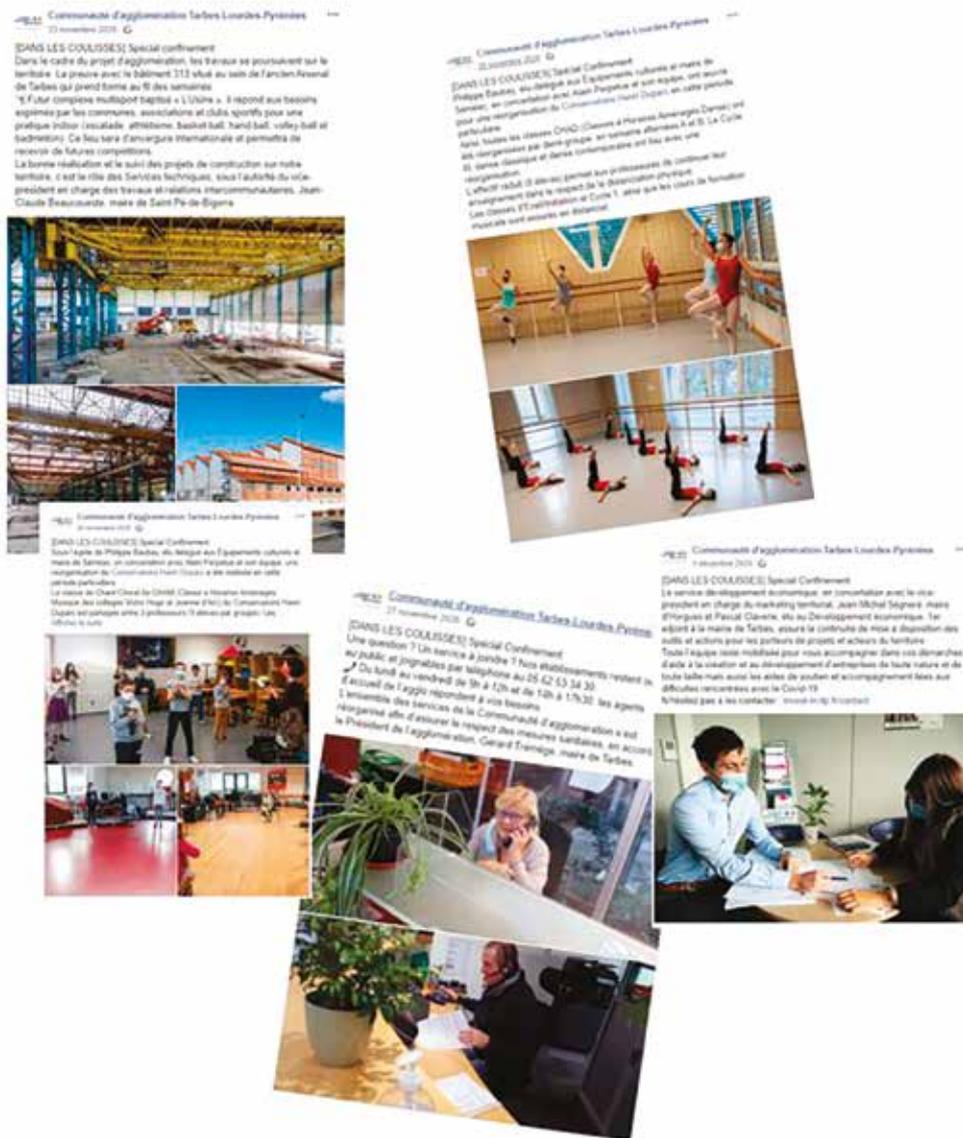
Catégorie C : 9 femmes, 12 hommes

BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

Titulaires :

Catégorie B : 1 femme, 2 hommes

Catégorie C : 9 hommes.



DANS LES COULISSES

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Plusieurs campagnes de communication ont été lancées dès le mois de mars sur le site internet et les réseaux sociaux afin de faire découvrir aux habitants les élus et les agents de l'agglomération en actions.

#DansLesCoulisses

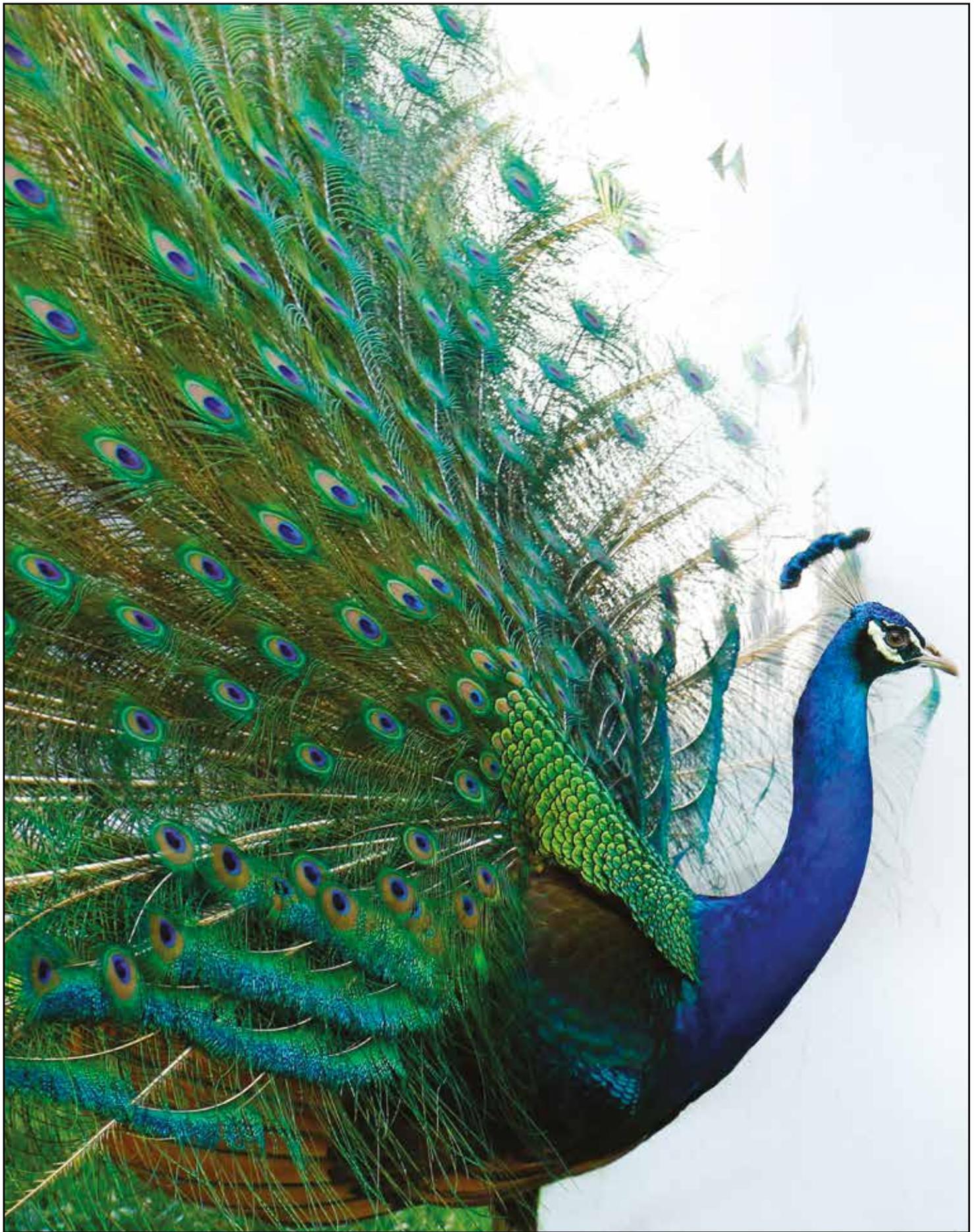
Alors que le télétravail s'imposait dans le quotidien des français, les habitants ont découvert au travers de ces publications le quotidien des agents de la Communauté d'agglomération. L'occasion de leur rappeler le rôle de chaque service et de montrer la forte mobilisation des équipes pendant cette crise afin de toujours mieux répondre et s'adapter à leurs besoins.

#QuiSontVosElus : www.agglo-tlp.fr/qui-sont-vos-elus

Des vidéos de présentation des vice-présidents ont été réalisées. Sous la forme d'interviews rapides et dynamiques, les élus se présentaient en quelques mots et rappelaient leurs actions principales.

#ExploreTLP : www.agglo-tlp.fr/redécouvrons-notre-territoire

Enfin la campagne de communication (Re)découvrons notre territoire continue. De nouveaux visuels sont régulièrement publiés invitant à la découverte et au dépaysement sur notre territoire.



(RE) DÉCOUVRONS NOTRE TERRITOIRE

agglotlp.fr

M'asseoir sur un banc
5 minutes avec toi
et regarder ...

(RE)DÉCOUVRONS NOTRE TERRITOIRE

agglo-tlp.fr

Vue sur lac / Soues